

L'IMMIGRATION CHINOISE EN BELGIQUE

Principales évolutions et perspectives

**Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le
Racisme**

Executive Summary

L'immigration chinoise en Belgique: principales évolutions et perspectives

-L'émigration chinoise n'est pas un phénomène nouveau. Les Chinois font partie de l'une des plus anciennes diasporas au monde. Quelque 33,3 millions de Chinois vivraient aujourd'hui à l'étranger, principalement dans le Sud-Est asiatique (77%), aux États-Unis (11,6%) et en Europe (8,4%).

-Les débuts de l'émigration chinoise en Europe de l'Ouest remontent à la seconde moitié du 19^e siècle. Il s'agissait essentiellement de marins originaires des provinces de Guangdong et Fujian. Ils ont donné naissance à des communautés de marins chinois dans plusieurs villes portuaires d'Europe. À cela s'est ajouté un petit groupe de commerçants et de marchands itinérants. Jusqu'en 1917, l'empire de Russie a également recruté des ouvriers russes pour travailler en Sibérie.

-Environ 100.000 Chinois de Shandong ont été enrôlés pour combattre sur le front de l'ouest durant la Première Guerre mondiale.

-Après la Deuxième Guerre mondiale, ce sont surtout des familles issues de Hong Kong qui émigrent en Europe. Profitant de la prospérité économique des 'golden sixties' jusqu'à l'arrêt de l'immigration en 1974, ces émigrants réussissent dans les affaires, notamment dans le secteur de la restauration exotique, et réalisent une ascension sociale en une génération.

-Les nouvelles migrations issues de la République populaire de Chine, qui constituent le thème central de ce rapport d'analyse, ont débuté au compte-gouttes en 1980 avant de s'accélérer dans la décennie suivante. Elles se distinguent des précédentes tant par leur nature que par leur ampleur et elles sont indissociables des mutations politiques, économiques, sociales et culturelles de la Chine. La politique de modernisation, initiée en 1978, et surtout

la loi sur l'émigration en 1985 ont amorcé les flux migratoires actuels, qui ont encore été renforcés par la répression sanglante de la manifestation étudiante sur la place Tianan men, le 4 juin 1989. Des évolutions démographiques et socio-économiques contribuent aussi à intensifier ces mouvements migratoires.

-La nouvelle migration chinoise en Belgique s'inscrit dans une politique de restriction de l'immigration, qui ne reconnaît plus que deux grands motifs d'immigration: les raisons humanitaires et le regroupement familial. Le débat sur l'immigration économique, officiellement réduite quasiment à néant depuis 1974, est rouvert sous l'impulsion de l'Europe.

-Parmi les immigrés chinois en séjour légal, le nombre de demandes d'asile et de regroupements familiaux est négligeable. Par contre, la population d'étudiants chinois est en augmentation sensible depuis cinq ans: de 300 demandes de visas d'étudiant en 1999, on est passé à 1267 en 2003. Une même tendance peut être observée pour les touristes et les hommes d'affaires.

-À ces immigrés légaux s'ajoutent des immigrés économiques clandestins, victimes ou non du trafic d'êtres humains. Malgré les risques du voyage, les montants élevés qu'ils paient aux 'têtes de serpent' (trafiquants d'êtres humains), leurs conditions de travail très dures et la précarité de leur statut, leur motivation reste extrêmement forte. La principale raison qui les pousse à partir est la volonté d'élever le niveau de vie de leur famille. En outre, l'émigration est un phénomène qui parle à l'imaginaire de nombreux jeunes Chinois. C'est le moyen d'ascension sociale par excellence et un facteur de prestige dans le pays d'origine.

-Tout indique que la pression migratoire chinoise ne va pas s'affaiblir dans un avenir proche. Au contraire, avec l'expansion économique du pays et les mutations démographiques et sociales qui vont en résulter ainsi que les opportunités en Occident, il y a une probabilité réelle pour assister à un accroissement de cette émigration dans toutes les catégories: les étudiants et les chercheurs, les travailleurs très qualifiés, les touristes, les migrants économiques illégaux et, dans le sillage des autres catégories, les personnes venues dans le cadre d'un regroupement familial.

Executive Summary

Sommaire

Introduction

1. L'émigration chinoise: tendances anciennes et nouvelles

- a. Généralités
- b. Les différentes vagues
- c. L'immigration chinoise en Europe et en Belgique: jusqu'à la fin des années 1980
 - i. Du milieu du 19^e siècle à 1950
 - ii. De 1950 à la fin des années 80

2. Flux migratoires actuels en provenance de Chine : facteurs structurel

- a. Généralités
- b. Les différents domaines de la politique d'émigration
 - i. Généralités
 - ii. Contrôle de l'émigration: frontières, commerce frontalier, contrôle aux frontières et système de passeports
 - iii. Politique envers la diaspora
 - iv. Migration d'étudiants
 - v. Agences d'enseignement
 - vi. Exportation de main-d'œuvre
 - vii. Agences d'émigration
 - viii. Tourisme et agences de tourisme
 - ix. Lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains
- c. Évolutions démographiques et socio-économiques: migration intérieure et expansion des régions d'émigration
 - i. Généralités
 - ii. Province de Guangdong
 - iii. Province de Fujian
 - iv. Province de Zhejiang
 - v. Région de Dongbei

3. Les Chinois en Belgique: tendances et motivations

- a. Généralités
- b. Immigration légale
 - i. Demandes d'asile
 - ii. Regroupement familial
 - iii. Migration d'étudiants, de chercheurs et de personnel qualifié
 - iv. Voyages d'affaires
- c. Immigration clandestine
 - i. Généralités
 - ii. Motivations
 - iii. L'émigration, un moyen de mobilité sociale
 - iv. Réseaux organisés
 - v. Prise de contact et recrutement
 - vi. Mode opératoire
 - vii. Itinéraires
 - viii. Profil socio-économique
 - ix. Vivre comme clandestin
 - x. Retour au pays

4. Conclusion

Bibliographie

Introduction

Le présent rapport d'analyse a pour ambition de présenter une cartographie des migrations chinoises en Belgique, en mettant l'accent sur les tendances actuelles. Comme le contexte migratoire présente aujourd'hui un caractère de plus en plus complexe et mondialisé, nous nous intéresserons aussi à la dimension européenne. Par ailleurs, les flux actuels seront situés dans une perspective historique. En effet, l'émigration est un phénomène séculaire et les Chinois font partie de l'une des plus anciennes diasporas. La présence de communautés ethniques dans le pays de destination exerce généralement un effet d'attraction sur de nouvelles migrations. Il convient néanmoins de souligner que le phénomène migratoire dans le monde a profondément évolué depuis la seconde moitié des années 80. Sa spécificité actuelle est à la fois une question d'échelle et de nature. L'émigration chinoise depuis une vingtaine d'années en fournit un exemple frappant. On ne peut pas uniquement considérer la migration comme un simple trajet linéaire d'un migrant qui quitte définitivement son pays d'origine pour aller s'établir à titre permanent dans le pays de destination. Il s'agit plutôt d'une conjonction complexe entre, d'une part, des institutions et des processus qui permettent l'émigration dans les pays d'origine, de transit et de destination, et, d'autre part, les stratégies utilisées par les migrants pour tirer parti de ces nouvelles opportunités. C'est ce qu'on appelle aussi la configuration migratoire (Pieke 2004:20). Autrement dit, une configuration migratoire comprend l'interaction d'un grand nombre d'institutions et de pratiques dans les pays d'origine, de transit et de destination qui exercent une influence sur les flux migratoires: les instances officielles (services d'immigration et de police, etc.), bien sûr, mais aussi les groupes de parents, d'amis et de membres de la même communauté ethnique aux différents endroits du trajet migratoire, les trafiquants d'êtres humains, les transporteurs,... Une autre donnée nouvelle est le caractère irréversible de la migration: une fois qu'on a pris la décision de partir, le retour à une existence 'sédentaire' devient impossible pour beaucoup. Ayant adopté un mode de vie nomade, ils persistent dans leur tentative d'aller s'établir ailleurs, convaincus de pouvoir construire quelque chose de neuf. Leur migration ne s'achève pas lorsqu'ils arrivent dans le pays de destination, et encore moins au moment où ils sont arrêtés et emprisonnés.

On peut dire en résumé que les nouvelles migrations se caractérisent par la conjonction entre les pratiques d'institutions politiques et sociales dans les pays d'origine, de transit et de destination, et le projet migratoire des migrants eux-mêmes. Le cas de l'émigration chinoise est mis en regard avec ces caractéristiques des nouvelles configurations migratoires.

En comparaison avec d'autres minorités ethniques, la présence de Chinois en Belgique – et dans d'autres pays de l'UE – n'a pratiquement pas été étudiée. Ceci s'explique par le fait qu'ils ne font pas l'objet de mesures destinées aux minorités ou aux réfugiés dans le cadre de la politique d'intégration et d'asile. Il existe pourtant une communauté chinoise immigrée en Belgique. Les pionniers sont arrivés dans les années 1920, mais la première vague migratoire a débuté dans la seconde moitié des années 60. Après une stagnation consécutive à l'arrêt de l'immigration pour les travailleurs non qualifiés, en 1974, les pressions migratoires de ressortissants de la République populaire de Chine se sont à nouveau intensifiées à partir du début des années 90, surtout de la part d'immigrés économiques clandestins, mais aussi de personnes venues légalement: dans le cadre d'un regroupement familial, comme étudiants et, plus récemment, comme hommes d'affaires.

L'analyse se base à la fois sur une étude des sources bibliographiques et sur un travail de terrain. Les sources comprennent des travaux scientifiques, des rapports nationaux et internationaux sur les migrations, des statistiques nationales, des dossiers judiciaires relatifs à la traite et au trafic d'êtres humains. Le volet ethnographique se compose d'interviews approfondies d'un large éventail d'acteurs: des immigrés clandestins chinois détenus dans les centres fermés et leurs assistants sociaux, des instances officielles, des associations chinoises et des individus actifs sur le terrain.

Cette méthodologie, qui comprend un volet quantitatif et qualitatif, se prête à une analyse reposant sur des données statistiques, sur des faits et sur d'autres données objectives, en plus des témoignages des migrants eux-mêmes. Il est indispensable et urgent de parvenir à une restitution aussi fidèle que possible du phénomène migratoire afin de réfléchir aux migrations et à leur impact dans de nombreux domaines de la société. Cette publication s'inscrit pleinement dans la série de rapports d'analyse: Principales évolutions et perspectives du Département Migration du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

1. L'émigration chinoise: tendances anciennes et nouvelles

a. Généralités

L'émigration chinoise n'est pas une réalité récente. Les Chinois font partie d'une des plus anciennes diasporas au monde. C'est pourquoi on peut dire de l'émigration chinoise que c'est un phénomène qui possède un caractère historique, complexe, mondial et transnational. À titre d'illustration: selon des estimations prudentes, le nombre de Chinois résidant à l'étranger tournerait autour de 33,3 millions de personnes (Li 2000). Selon cette même source, la plupart d'entre eux – quelque 25 millions de personnes, soit 77,3 % du total des Chinois expatriés – vivent dans le Sud-Est asiatique. Les États-Unis viennent en deuxième position avec 3,8 millions d'immigrants chinois, ou 11,6 % du total. Quant au nombre de Chinois établis en Europe, il est estimé à 2,8 millions de personnes, soit 8,4 % du total.

Tableau 1: Les Chinois dans le monde

Région	En chiffres absolus	En pour cent
Asie du Sud-Est	25,000,00	77,3
États-Unis	3,800,000	11,6
Europe	2,800,000	8,4

Source: Victor Li

D'autres sources indiquent une plus grande proportion de Chinois vivant en Europe étant donné qu'elles comptabilisent aussi ceux qui vivent en ex-Union soviétique.

b. Les différentes vagues

L'émigration chinoise a débuté dès le 15^e siècle. La première vague est partie entre 1400 et 1430 en direction du Sud-Est de l'Asie. Cela explique la forte présence de Chinois dans cette région du monde. La deuxième vague migratoire s'est déroulée dans la seconde moitié du 19^e siècle. Il s'agissait essentiellement d'un exode à grande échelle de main-d'oeuvre bon marché. Pas moins de 2 millions de Chinois ont alors émigré à l'étranger. Certains ont cherché refuge dans les pays voisins du Sud-Est asiatique, dont la Malaisie, l'Indochine, Sumatra, Java et les Philippines. D'autres ont

choisi de nouvelles destinations comme Hawaï, les Indes occidentales, la Californie et l'Australie, mais aussi l'Afrique et en particulier l'île Maurice et l'Afrique du Sud. L'abolition de l'esclavage, l'industrialisation progressive tout au long du 19^e siècle et la demande de main-d'oeuvre bon marché dans le monde occidental ont également été des facteurs d'attraction que les pays de destination ont exercés sur la croissance exponentielle de l'émigration chinoise. Des Chinois sont partis comme chercheurs d'or à San Francisco et, plus tard, en Australie. D'autres sont allés travailler dans les charbonnages d'Afrique du Sud, dans les mines d'étain de Malaisie, dans la construction du chemin de fer en Amérique du Nord ou dans les plantations de canne à sucre à Cuba.

Deux systèmes d'émigration étaient accessibles aux émigrants Chinois dépourvus de moyens: le système du coolie et le système du ticket à crédit.

Le système du coolie est une convention de travail forcé en vertu de laquelle des négociants Chinois avançaient l'argent du voyage à des émigrants Chinois pour leur permettre d'effectuer la traversée jusqu'à des plantations outre-mer, surtout en Amérique et dans le Sud-Est asiatique. Le terme chinois pour désigner ce système est d'ailleurs révélateur: il signifie 'acheter et vendre des porcs'. Le second système, une forme de traite des êtres humains avant la lettre, permettait de payer à crédit le billet de la traversée. Une fois l'émigrant arrivé à destination, l'argent de son voyage était payé par un parent, un ami, une connaissance ou un employeur à des commerçants chinois établis en Chine. En échange, l'émigrant devait travailler pour celui qui avait avancé cet argent afin de rembourser sa dette. Le système du coolie est souvent assimilé à une émigration forcée, une forme alternative d'esclavage après l'abolition de celui-ci, tandis que dans le système du ticket à crédit, l'émigrant était en principe un homme 'libre'. Il convient cependant de préciser que, hormis quelques aventuriers à la recherche de la bonne fortune à l'étranger, les migrants étaient en très grande majorité des personnes affamées et paupérisées, qui étaient souvent victimes d'exploitations, de violences et de tromperies. L'Occident ayant un besoin urgent de main-d'oeuvre bon marché, les Chinois n'avaient rien à perdre, même s'ils allaient au devant d'une existence précaire. En Chine, en effet, ils n'avaient aucun avenir à cause des troubles politiques persistant, des crises économiques cycliques et des pressions démographiques de plus en plus fortes (Benton et Vermeulen 1987).

Tableau 2: Nombre de Chinois en Asie au début des années 90

Pays	nombre	% de la population totale
Asie	26,178,000	
Indonésie	7,315,000	4.1
Thaïlande	6,000,000	10.8
Malaisie	5,471,700	30.0
Singapour	2,112,700	77.7
Vietnam	2,000,000	3.0
Myanmar	1,500,000	3.7
Philippines	820,000	3.8

Cambodge	300,000	0.1
Laos	160,000	3.8
Japon	150,300	0.1
Brunei	44,400	17.8
Corée du Nord	43,600	0.2
Corée du Sud	22,800	>0.1

Source: Ma Mung 2000, p. 53

Tableau 3: Nombre de Chinois sur le continent américain au début des années 90

Pays	nombre	% de la population totale
AMÉRIQUE	3,226,600	
Etats-Unis	1,645,500	0.7
Canada	680,000	2.6
Pérou	500,000	2.3
Brésil	100,000	>0.1
Panama	100,000	4.2
Costa Rica	22,000	0.7
Argentine	20,000	>0.1
Jamaïque	20,000	0.8
Mexique	20,000	0.8
Équateur	15,000	0.1
Venezuela	15,000	>0.1
Guatemala	14,000	0.2
Surinam	10,000	2.5

Source: Ma Mung 2000, p. 53

Tableau 4: Nombre de Chinois en Afrique

Pays	nombre	% de la population totale
AFRIQUE	108,000	
Afrique du Sud	35,000	
Ile Maurice	35,000	3.4
Madagascar	14,500	>0.1
Réunion	14,300	2.5

Source: Ma Mung, 2000, p. 54

Durant la période suivante, qui s'étend du 20^e au début du 21^e siècle, les pressions migratoires s'accroissent. À partir de la deuxième moitié du 20^e siècle, l'émigration chinoise prend un caractère plus complexe et plus mondialisé. La complexité est due au fait que le profil socio-économique des migrants s'est diversifié à l'extrême: ceux qui font le choix d'émigrer sont non seulement des personnes peu qualifiées, des

paysans et des ouvriers, mais aussi des travailleurs qualifiés et socialement mobiles ainsi que des hommes d'affaires fortunés. Leurs principales destinations sont les terres traditionnelles d'émigration, comme les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Skeldon 1994; Ong en Nonini 1997). D'autre part, le phénomène revêt un caractère plus mondialisé suite à l'extension des pays de transit et de destination pour les émigrants.

c. L'immigration chinoise en Europe et en Belgique: jusqu'à la fin des années 1980

i. Du milieu du 19^e siècle à 1950

Les débuts de l'émigration chinoise vers l'Europe occidentale se situent dans la seconde moitié du 19^e siècle (Benton et Vermeulen 1987) - voire plus tôt, comme dans le cas de la Grande-Bretagne (Baker 1994) - et surtout au commencement du 20^e siècle. Dès le 19^e siècle, les compagnies maritimes firent appel à des marins chinois, qui étaient généralement moins chers que la main-d'oeuvre européenne. Ils étaient recrutés pour leur ardeur au travail, leur docilité et leurs prétentions salariales modestes. Il arrivait aussi qu'ils soient engagés pour casser une grève, comme ce fut le cas lors de la grande grève des marins qui éclata dans les ports de Rotterdam et d'Amsterdam (Van Heek 1936: 16). Ceci ne contribua pas à instaurer de bons rapports avec les marins et les syndicats locaux. En Allemagne aussi, le recrutement de marins chinois dociles et bon marché a conduit à un conflit ouvert avec les marins autochtones (Gutinger 1998: 197). Les marins chinois se sont regroupés dans plusieurs ports d'Europe : Londres-Est, Liverpool, Hambourg, Brême, Rotterdam, Amsterdam. S'ils étaient pour la plupart originaires de Guangdong et de Fujian, il y avait aussi un groupe de commerçants et de marchands itinérants provenant de Zhejiang.

L'empire russe a également connu une longue tradition de recrutement de travailleurs chinois en Sibérie, jusqu'à ce que la Révolution de 1917 mette un terme à cette pratique (Larin 1998).

Durant la Première Guerre mondiale, la France et l'Angleterre enrôlèrent 100.000 Chinois de Shandong pour se battre sur le front de l'ouest. On leur confia des missions périlleuses et pénibles, comme déblayer des routes, construire des camps, creuser des tranchées, etc. En France, il y a également eu une présence restreinte d'étudiants chinois venus dans le cadre d'un programme 'études et travail'.

Tableau 5 Nombre de Chinois en Europe au début des années 90

Pays	nombre	% de la population totale
EUROPE	7,695,000	
Ex-Union soviétique	274,000	>0.1
France	200,000	0.3
Royaume Uni	125,000	0.2
Pays-Bas	45,500	0.3
Allemagne	29,500	>0.1
Italie	20,700	>0.1
Espagne	15,000	>0.1
Belgique	13,000	0.1
Suède	12,000	0.1

Source: Ma Mung 2000, p. 54

Tableau 5bis Nombre de Chinois en Europe selon Li

Pays	nombre	% de la population totale
Royaume Uni	250,000	
France	228,500	
Pays-Bas	132,000	
Allemagne	100,000	
Autriche	41,000	
Espagne	35,000	
Belgique	23,000	
Suisse	13,900	

Les premiers Chinois qui arrivèrent en Belgique furent également des marins de Guangdong et de Fujian. Ils travaillaient sur de grands 'steamers' qui traversaient les océans et faisaient escale dans différents ports, dont Anvers. On les appelait des *jumped ship migrants*. Ils trouvaient de l'embauche dans les logements où les marins résidaient temporairement, dans l'attente d'un nouveau recrutement. Des lavoirs, des magasins, des tripots, des restaurants virent le jour à proximité de ces logements afin de pourvoir aux besoins quotidiens des Chinois.

L'émigration des Chinois issus de Qingtian et Wenzhou était différente: ils ne sont pas venus par la mer, mais par la voie terrestre à travers l'Eurasie. L'émigration de Chinois de la ville de Qingtian, dans la province de Zhejiang, remonterait aux 17^e et 18^e siècles. On observe en tout cas à cette époque une présence limitée de Chinois originaires de cette région à Moscou et à Berlin. Ces marchands et négociants itinérants essayaient alors de vendre des pierres semi-précieuses provenant de leur région d'origine. Poursuivant leur route vers l'ouest, ils se sont consacrés plus tard à la production et à la vente de gâteaux aux cacahuètes, ce qui leur valut un certain succès dans plusieurs pays dont les Pays-Bas et la Belgique. Vers le milieu du 20^e

siècle, on constate une présence significative de Chinois en France, en Italie et en Espagne ainsi qu'une petite communauté, originaire de la province de Zhejiang, en Belgique.

L'émigration chinoise dans la première moitié du 20^e siècle était exclusivement le fait d'hommes.

ii. De 1950 à la fin des années 80

L'émigration chinoise a connu un nouvel élan à partir des années 50. Comme dans d'autres pays d'Europe occidentale, tels que la Grande-Bretagne (Watson 1975, Baker 1994) et les Pays-Bas (Pieke 1987; Rijkschroeff 1998; Kloppenburg 2004), la deuxième vague de Chinois arrivés en Belgique provient essentiellement de l'ancienne colonie britannique de Hong Kong. Les flux originaires du continent chinois se sont tariés après 1949 suites à la fondation de la République populaire de Chine, qui a interdit l'exode de ses ressortissants. Les facteurs qui ont attiré ces migrants dans les pays d'accueil sont de nature économique et politique. Après la Deuxième Guerre mondiale, l'ordre économique mondial est entré dans une nouvelle phase, ce qui a entre autres permis l'importation à Hong Kong de riz relativement bon marché provenant du Sud-Est asiatique. Ceci a eu de graves répercussions sur la situation des cultivateurs locaux, qui ont été réduits au chômage. À cette crise économique se sont ajoutées les conséquences de la Révolution culturelle: des émeutes ont éclaté à Hong Kong entre partisans et opposants au régime communiste.

Dans les années 50, un mouvement d'exode est parti des régions rurales de Hong Kong – les *New Territories* – en direction de la Grande-Bretagne, en raison du lien colonial. Plus tard, ces Chinois allaient aussi s'orienter vers les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne. Contrairement aux générations précédentes, qui n'avaient pas l'intention de séjourner durablement, ces nouveaux migrants chinois se sont établis dans le secteur de la restauration exotique. Les premiers restaurants chinois ont exercé un effet d'aspiration en recrutant de nouveaux migrants par l'entremise de chaînes familiales et de réseaux sociaux. Mais comme il n'y avait pas assez de Chinois dans les régions d'accueil, ils ont également fait appel à des amis et des parents restés au pays. D'autres sont venus de leur propre initiative et ont ainsi initié une nouvelle émigration en chaîne. C'est à ces pionniers que l'on doit en grande partie l'augmentation relativement constante du nombre de Chinois en Belgique et la croissance exponentielle des restaurants chinois. Ils émigrèrent dans l'intention de travailler dur pendant 'quelques années' et de bien gagner leur vie en Occident avant de retourner ensuite chez eux. Cette idée du retour ne les a pas empêchés de faire aussi venir leur femme, leurs enfants et d'autres membres de leur famille. Entre la fin des années 50 et 1974, année de l'arrêt de l'immigration, des milliers d'habitants des *New Territories* et d'autres régions ont choisi d'émigrer et de venir travailler dans le secteur horeca. Ces restaurateurs ont réussi en relativement peu de temps à devenir des chefs d'entreprise prospères. Plusieurs raisons peuvent expliquer leur succès (Pang 1998, 2002, Pieke 1987; Rijkschroeff 1998; Kloppenburg 2004). La croissance économique des *golden sixties* a modifié les habitudes de vie et favorisé le

développement de la société de consommation: il est ainsi devenu courant d'aller manger au restaurant. Les Chinois ont réussi à occuper une place au bon moment dans cette nouvelle niche du marché. Les restaurants chinois sont devenus très populaires parmi la classe moyenne en raison des prix abordables qu'ils pratiquaient pour une nourriture abondante. Mais d'autres facteurs ont aussi favorisé leur essor. Dans la période des années 60 et 70, le secteur horeca était encore relativement peu régulé. Chacun déterminait dans une large mesure la manière dont il voulait travailler et il était relativement facile de contourner la législation en vigueur. On n'exigeait pas non plus des qualifications professionnelles ou la connaissance de la langue du pays d'accueil et il était possible de créer une affaire avec un capital de départ relativement modique. Les Chinois ont également bénéficié d'un avantage concurrentiel en matière d'exploitation du capital humain. En général, ils faisaient appel à leurs enfants et à des parents pour effectuer le travail en échange d'une faible rémunération, voire bénévolement dans le cas des enfants. Les journées étaient longues et il y avait peu de jours de congé. C'est ce qui a permis aux restaurateurs chinois de pratiquer une politique de prix bas par rapport à leurs concurrents, sans devoir tenir compte de certains coûts de production et de charges salariales. Par ailleurs, certaines caractéristiques collectives, qui distinguent les Chinois d'autres communautés, leur ont également permis de mieux réussir dans les affaires. Les immigrants chinois de la première génération pensaient que leur séjour ici était temporaire et étaient donc davantage axés sur le pays d'origine que sur le pays d'accueil. Comme ils ont un fort idéal de réussite sociale, ils ont été prêts à tous les sacrifices pour atteindre leur objectif: gagner suffisamment d'argent pour leur famille et améliorer leur niveau et leur qualité de vie. Enfin, il règne aussi un degré élevé de solidarité, en tout cas parmi la première génération de migrants. Les réseaux qui se forment entre eux permettent d'avoir accès à des informations utiles et même, si nécessaire, au capital de départ. Comme le personnel était souvent recruté dans le pays d'origine ou en tout cas parmi la communauté chinoise, des liens de réciprocité se sont constitués. Un patron a ainsi l'obligation morale d'aider la personne qui travaille à son service si celle-ci veut à son tour monter sa propre affaire.

2. Flux migratoires actuels en provenance de Chine : facteurs structurels

a. Généralités

La nouvelle émigration chinoise, qui a démarré au compte-gouttes en 1980 et s'est ensuite accélérée au cours de la décennie suivante, se distingue de la période précédente tant par sa nature que par son ampleur. Elle ne peut pas être dissociée des évolutions politiques, économique, sociales et culturelles de la Chine. Les réformes de 1978 et surtout la loi sur l'émigration de 1985 ont marqué le début des flux migratoires actuels provenant de la République populaire de Chine. C'est surtout à partir des années 1990 que les répercussions de cette nouvelle dynamique se sont fait sentir en Europe: la présence de communautés chinoises est devenue visible non seulement dans les pays d'Europe occidentale, où ces communautés s'étaient déjà implantées, mais aussi dans des zones dites périphériques, comme l'Europe du Sud, l'Europe de l'Est et la Russie. Après 'l'incident' du 4 juin 1989, qui a vu la répression sanglante de la manifestation d'étudiants sur la place Tianan men, les services d'immigration de nombreux pays post-industriels, comme les États-Unis, Taiwan, Hong Kong, Macao, le Japon, l'Australie, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas et le Canada, ont été confrontés pour la première fois à une forte présence de clandestins chinois sur leur territoire (Chin 1996). Cet élargissement des pays de destination s'est doublé d'une extension des régions d'origine: des provinces comme celles de Fujian et de Dongbei, qui n'avaient pas un passé d'émigration, sont venues s'ajouter à des terres traditionnelles d'émigration, comme la province de Zhejiang. Souvent, il y a aussi un lien avec la migration intérieure, qui peut trouver un prolongement sous la forme d'un exode à l'étranger. Quant aux secteurs dans lesquels ces nouveaux migrants travaillent, de manière légale ou non, ils se sont eux aussi diversifiés. À côté du secteur traditionnel de la restauration, on voit aussi beaucoup de migrants travailler dans de nouvelles niches économiques telles que le traitement du cuir, le textile, l'import-export, le secteur de la construction et de la rénovation, l'aide ménagère, etc.

b. Les différents domaines de la politique d'émigration

a. Généralités

On assiste depuis une vingtaine d'années à une tendance à la neutralisation de la politique chinoise d'émigration. Cette neutralisation se situe à deux niveaux: au plan national, l'émigration est dissociée de la politique, et au plan international, elle est dissociée des questions idéologiques et politiques (comme les droits de l'homme). Les ressortissants chinois jouissent ainsi d'une plus grande mobilité, tant dans leur pays qu'à l'étranger. Comme la migration tend à devenir une initiative purement individuelle et donc à prendre un caractère apolitique, le pouvoir central la contrôle moins que par le passé. Dans les négociations internationales, il rejette dès lors toute responsabilité quant au lien entre l'émigration et d'autres questions, comme le respect des droits de l'homme. Cette neutralisation du phénomène migratoire ouvre pour la Chine la possibilité de parler de la coopération technologique avec des pays

tiers sans être contrainte d'établir un lien entre émigration et droits de l'homme. Six facteurs influencent l'émigration chinoise: a) le contrôle de l'émigration ; b) la politique menée envers la diaspora ; c) l'émigration d'étudiants ; d) l'exportation de main-d'oeuvre ; e) la réglementation relative aux agences de migrations et f) les mesures de lutte contre la traite des êtres humains.

ii. Contrôle de l'émigration: frontières, commerce frontalier, contrôle aux frontières et système de passeports

Frontières

Après la fondation de la République populaire de Chine en 1949, les frontières nationales ont pris un caractère très politique. Non seulement elles symbolisent la souveraineté de l'état-nation, mais elles constituent aussi et surtout les lignes de fracture qui séparent le monde socialiste de l'Occident capitaliste. Dans un tel contexte, il ne pouvait pas être question de traite d'êtres humains ou d'émigration illégale, mais bien de 'trahison' envers le système socialiste et de 'fuite' vers le monde capitaliste 'corrompu'. Les régions côtières occupent une place marginale dans la politique centrale des leaders communistes chinois. En effet, le gouvernement central était exclusivement axé sur la gestion intérieure du pays et négligeait les relations internationales. Ceci a entraîné une politisation des frontières. Les frontières étant verrouillées, l'émigration était devenue impossible. Il y a aussi la proximité de ces régions par rapport à Taiwan, ennemi numéro un du régime communiste de Pékin. Suite au manque d'attention et de contrôle dont elles ont fait l'objet, ces régions ont pu devenir plus indépendantes par rapport à Pékin et l'activité économique a pu y prospérer sans interférences venues d'en haut. Le résultat est que ces régions ont réalisé au fil des ans d'énormes progrès basés sur l'initiative privée. Le développement des activités économiques explique aussi la proportion importante d'émigrants dans ces régions. D'autres sont passés d'une migration interne à une émigration internationale afin d'avoir plus de chances d'améliorer leur condition économique. Depuis la mise en place en 1978 de la politique de modernisation initiée par Deng Xiao Ping, le pays s'est progressivement ouvert au commerce et aux investissements étrangers. Quatre 'Zones économiques spéciales', en l'occurrence Shenzhen, Shekou, Zhuhai et Xiamen, ont été définies en 1979. Les trois premières villes sont situées dans la province de Guangdong, la quatrième dans celle de Fujian. Ce système a été étendu en 1984 à 14 villes côtières : Dalian, Qinhuangdao, Tianjin, Yantai, Qingdao, Lianyungang, Nantong, Shanghai, Ningbo, Wenzhou, Fuzhou, Zhanjiang et Beihai.

(Carte)

Des entreprises exportatrices et des sociétés privées sont attirées dans ces villes alors que les interventions bureaucratiques du pouvoir central y sont simplifiées.

Commerce frontalier (*bianmao*)

Le commerce frontalier (*bianmao*) est autorisé depuis 1989. Au nord, Heihe, Suifenzhe et Manzhouli ont été les trois premières villes à expérimenter le commerce frontalier. Elles sont situées dans des provinces frontalières de la Russie : Heilongjiang et la Mongolie intérieure. D'après Xiang (2000), il y avait parmi ses informateurs des hommes d'affaires chinois qui avaient d'abord émigré du Sud jusqu'à Pékin et qui, sous l'effet du commerce frontalier, avaient ensuite poursuivi leur migration en Russie et dans d'autres pays d'Europe de l'Est.

(carte)

Au Sud-Ouest, et plus particulièrement dans la région frontalière entre la Chine et le Vietnam, une dynamique économique s'est mise en place au début des années 1990 à la suite du dégel des relations entre la Chine et le Vietnam, qui avait également procédé à des réformes et à une ouverture vers l'économie de marché. C'est ainsi que certaines villes de moyenne importance, comme Henei dans la province de Yunnan, sont devenues des ports importants et des carrefours entre commerçants et travailleurs, qui traversent la frontière dans les deux sens.

(carte)

Le commerce frontalier exerce aussi un impact considérable sur la région frontalière avec la Russie et l'Asie centrale. Après trois décennies de fermeture des frontières, les commerçants frontaliers (*tchelnoki* en russe) ont très vite réagi à l'ouverture de celles-ci. L'augmentation du nombre de commerçants et du chiffre d'affaires est très sensible. En 1993, le chiffre d'affaires de ce commerce frontalier s'élevait à 1,77 milliard de dollars (de Tanguy 2004). Cette région revêt une importance cruciale sur le plan géopolitique parce qu'on y trouve de l'énergie, de l'eau et beaucoup d'espace. C'est pourquoi les grandes puissances, en l'occurrence la Chine, la Russie, l'Iran, l'Inde, le Pakistan et les États-Unis, s'y intéressent de très près. En 1996, la Chine a noué une alliance internationale, baptisée 'Shanghai 5', qui comprend la Chine, la Russie et trois pays d'Asie centrale qui appartenaient à l'ancienne Union soviétique, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. La SCO (Shanghai Cooperation Organization) a été officiellement créée en juin 2001, cinq ans après la mise sur pied de Shanghai 5. Cette alliance initialement bilatérale s'est transformée en une coopération multilatérale entre les cinq pays en question et un nouveau venu, l'Ouzbékistan. L'accord visait en premier lieu à éviter les conflits frontaliers. Dans un deuxième temps, il cherche aussi à favoriser la sécurité de la région, notamment en luttant contre le terrorisme, en faisant contrepoids à l'ingérence américaine dans la région et en favorisant la prospérité économique et la stabilité de cette partie du monde. On ne dispose pas de données quant au nombre de Chinois qui ont émigré vers l'Asie centrale (Tang Shipping 2002). Mais selon des estimations fondées, ce nombre serait significatif (Xiang 2000).

Le contrôle aux frontières est la manière la plus évidente de contrôler les migrations transfrontalières. Il implique plusieurs acteurs: l'appareil militaire, la douane, la sécurité publique et la sécurité de l'État. En Chine, c'est le Ministère de la Sécurité

publique qui est responsable du contrôle aux frontières tandis que le respect de celui-ci est assuré par la police des frontières et le département de la défense des frontières. Ce sont principalement des officiers de la police des frontières qui sont chargés de lutter contre le trafic et la traite d'êtres humains.

Système de passeports

Pour l'instant, quatre types de passeports sont délivrés en Chine :

- Le passeport diplomatique
- Le passeport public
- Le passeport ordinaire
- Le passeport de la région administrative à statut spécial de Hong Kong et Macao

Les deux premiers types de passeports sont délivrés respectivement aux diplomates et aux cadres supérieurs des entreprises d'État et de la fonction publique. La quatrième catégorie est destinée aux ressortissants de Hong Kong et de Macao. Quant au passeport ordinaire, il se subdivise lui-même en deux catégories: le passeport ordinaire public et le passeport ordinaire privé. Le premier est délivré aux cadres moyens et aux catégories inférieures du personnel des entreprises d'État et de la fonction publique tandis que le second est réservé aux particuliers. Depuis 1980, la Chine a considérablement simplifié sa réglementation en matière de délivrance de passeports. En 1985 était instaurée la loi sur l'émigration, qui permet aux citoyens ordinaires d'obtenir un passeport sur présentation d'une invitation et avec le parrainage d'une institution étrangère. Dans le cadre de la réforme de la réglementation sur les passeports, il est possible depuis 2002 d'introduire une demande de passeport sur simple présentation de la carte d'identité dans quatre villes-pilotes. Dans l'une d'elles, Zhongshan, pas moins que 2000 demandes ont été recensées le lendemain du jour où la nouvelle réglementation est entrée en vigueur. Suite à l'adhésion de la Chine à l'OMS, tous les ressortissants chinois devront pouvoir introduire une demande en 2005 sur présentation de documents d'identité et de séjour.

iii. La politique envers la diaspora: Chinois expatriés, Chinois à l'étranger et 'nouveaux migrants'

Depuis sa création, la République populaire de Chine a adopté une ligne politique vis-à-vis de la diaspora chinoise à l'étranger. Dans un premier temps, une distinction a été faite entre les ressortissants chinois qui séjournent à l'étranger ('overseas Chinese' ou *huaqiao*) et les Chinois de souche qui ont acquis depuis lors une autre nationalité ('Chinese overseas' ou *huaren*). Cette dernière catégorie a été récemment étendue aux *huayi*, les Chinois de souche et les nouveaux migrants qui ont quitté le pays depuis la fin des années 80. La diaspora contribue depuis toujours au développement économique de la mère-patrie. Cette tendance s'est encore accrue sous l'influence des nouveaux émigrants, qui possèdent souvent un niveau de

qualification élevé et qui, tout comme leurs prédécesseurs, disposent de capitaux importants.

iv. Migration d'étudiants

Les étudiants constituent une composante fondamentale des nouvelles migrations chinoises. Le nombre d'étudiants chinois qui vont suivre une formation dans une université ou un autre établissement supérieur à l'étranger est en augmentation constante. Cette évolution récente doit être replacée dans son contexte politico-institutionnel. Entre 1950 et la fin des années 70, il y a eu un programme limité d'échange avec l'ancienne URSS. Cette première génération d'étudiants à l'étranger a joué un rôle-clé dans la vie politique et économique et occupe aujourd'hui encore d'importantes fonctions dans le gouvernement chinois. Pendant la Révolution culturelle, il était quasiment impossible de quitter le pays et d'aller étudier dans un autre pays. Dans le cadre de sa politique de modernisation, Deng Xiaoping a ensuite incité des universités et le Ministère de l'Enseignement à envoyer davantage d'étudiants à l'étranger. Plus de 3.000 d'entre eux se sont inscrits à une université étrangère en 1978, avec le soutien du Ministère de l'Enseignement. Avec l'introduction des 'règles provisoires relatives aux études auto-financées à l'étranger', les Chinois ont également eu la possibilité, à partir de 1981, d'introduire une demande avec un financement assuré par leurs propres moyens. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils paient leurs études de leur propre poche: il s'agit en général d'étudiants qui bénéficient d'une bourse accordée par une université étrangère ou une organisation internationale. Depuis peu, il y en a aussi qui partent très jeunes à l'étranger pour effectuer des études universitaires ou autres avec le soutien financier de leur famille.

En résumé, on peut distinguer, à partir de la modernisation du pays en 1978, quatre périodes et trois catégories d'étudiants. De 1978 à 1985, ce sont surtout des étudiants de post-graduat et des chercheurs qui sont partis à l'étranger en bénéficiant de l'appui financier des autorités chinoises. Ils avaient pour mission de se spécialiser dans des domaines scientifiques bien précis, qui étaient utiles à la modernisation du pays. Durant la deuxième période, qui va de 1985 à 1989, on voit apparaître le phénomène des études à l'étranger payées au moyen d'un financement externe, comme une bourse d'une université étrangère, d'une organisation internationale ou d'une fondation. Les années 1989-1992 constituent une période de transition durant laquelle il est devenu plus difficile d'entreprendre des études à l'étranger au lendemain de la répression sanglante des manifestations étudiantes sur la place Tianan men, le 4 juin 1989. Les procédures se sont à nouveau simplifiées à partir de mars 1992. La nouvelle ligne politique peut être résumée par 'l'approche en 12 mots' de Deng Xiaoping: Appuyer les études internationales, encourager le retour, garantir la liberté de mouvement (*zhichi liuxue, guli huiguo, laiqu ziyou*). Durant cette quatrième phase, qui se prolonge encore aujourd'hui, étudier dans un autre pays devient une pratique courante et accessible à un nombre croissant de Chinois. Ceux qui partent présentent d'autres caractéristiques que leurs prédécesseurs. Ces jeunes adultes font partie de la génération des familles à un seul enfant. Les étudiants qui

s'inscrivent dans des écoles supérieures étrangères à partir de la seconde moitié des années 90 sont en moyenne plus jeunes. Certains adolescents fréquentent même des écoles secondaires à l'étranger. Un autre élément qui explique l'augmentation spectaculaire du nombre d'étudiants chinois à l'étranger est le rôle joué par les agences d'enseignement, qui font office d'intermédiaires.

Dans ce nouveau contexte, la politique d'aide au retour est entièrement réformée. Alors qu'elle avait été jusque-là essentiellement répressive, compte tenu de l'interdiction d'effectuer des séjours prolongés à l'étranger, la stratégie change à partir des années 90: au lieu de sanctionner, on s'efforce désormais d'encourager le retour des étudiants au pays. Au niveau régional, les autorités de Shanghai, Pékin, Zhejiang, Guangdong, Fujian et Shandong ont mis au point tout un éventail d'incitants dans ce but. Nous n'en citerons que quelques-uns: salaires plus élevés, taux d'imposition plus favorables, crédits professionnels avantageux, aides au logement, etc. Une des initiatives qui méritent d'être mentionnées à cet égard est la création de 'parcs industriels pour étudiants revenus travailler au pays', une pratique initiée à Taiwan et dont s'inspirent aujourd'hui la plupart des économies émergentes en Asie. Les entreprises implantées dans ces parcs industriels proposent des équipements du dernier cri et bénéficient de toute une gamme d'avantages. Les autorités de Shenzhen, l'une des premières Zones économiques spéciales, consacrent chaque année 3,8 millions de dollars à des investissements dans le parc industriel de Shenzhen destiné aux étudiants chinois revenus de l'étranger. Précisons en outre que les autorités chinoises favorisent aussi bien les retours permanents que temporaires. Ceci a entraîné l'apparition d'une catégorie de migrants transnationaux qui entretiennent des liens professionnels et commerciaux en Chine comme à l'étranger et qui passent souvent d'un endroit à l'autre. Le Ministère de l'Économie a effectué une étude portant sur 551 Chinois rentrés au pays, qui ont fondé des sociétés dans 13 parcs industriels: seuls 44% d'entre eux résident de manière régulière en Chine.

v. Agences d'enseignement

Les premières agences d'enseignement sont nées à la fin des années 90. Il s'agit d'institutions intermédiaires, qui fournissent des informations sur des établissements d'enseignement à l'étranger et qui aident les candidats étudiants à introduire leur demande d'admission et parfois aussi leur demande de passeport et de visa. Dans les faits, beaucoup d'entre elles sont des agences de recrutement pour des écoles étrangères, qui leur octroient une commission pour tout étudiant qu'elles inscrivent. Dans le cas des universités australiennes, cette commission s'élève généralement à 10% du montant annuel de l'inscription, ce qui représente concrètement une somme de 815 à 5000 dollars par étudiant. Depuis 1999, ces agences sont soumises à un contrôle de qualité. Elles doivent également être agréées par le Bureau de l'Enseignement et le Bureau de la Sécurité publique. En outre, elles sont tenues de demander un permis spécial d'exploitation au Bureau du Commerce et de l'Industrie. Les conditions d'agrément sont très strictes. L'agence doit employer au moins cinq membres du personnel ayant un niveau minimal de formation ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais, de la législation et du système

d'enseignement en Chine et à l'étranger. Dans une économie en forte croissance, il n'est pas étonnant que beaucoup d'agences ne répondent pas aux normes officielles. Un contrôle effectué à Pékin début 2001 a conduit à la fermeture de 263 agences sur 309 agences pour non-respect des dispositions légales.

vi. Exportation de main-d'oeuvre

La majorité des travailleurs chinois à l'étranger sont employés dans le secteur de la construction. Les principaux autres secteurs sont la couture, la restauration, les services médicaux et la mécanique. Les régions de destination sont l'Est de l'Asie, l'Afrique du Nord, l'Amérique du Nord, les États du Golfe et quelques pays européens. Depuis peu, Israël est également devenu une importante destination pour les travailleurs chinois. En effet, la détérioration des relations entre Israël et les territoires palestiniens a eu pour conséquence de restreindre fortement la mobilité des travailleurs palestiniens. Ce vide a pu entre autres être comblé par l'arrivée de main-d'oeuvre chinoise. La plupart des travailleurs sont originaires des régions traditionnelles d'émigration, comme Fujian et Zhejiang.

La réglementation relative à l'exportation de main-d'oeuvre relève de la compétence de deux ministères, à savoir le Moftec (Ministère du Commerce extérieur et de l'Économie) et le MofL (Ministère du Travail). La politique en la matière en est encore à ses balbutiements et n'est pas du tout au point. Bien que les sociétés exportatrices de main-d'oeuvre soient gérées par l'État, elles ne fournissent pas un service de qualité aux Chinois qui désirent travailler à l'étranger. Ces derniers doivent souvent payer des commissions élevées et prendre eux-mêmes en charge d'autres coûts, comme les tickets d'avion et la commission pour les demandes de visas. Dans les faits, il n'y a pas de différence fondamentale entre un bureau officiel et des trafiquants d'êtres humains, qui fournissent les mêmes services pour des montants comparables. La part de l'exportation de main-d'oeuvre dans l'ensemble de l'émigration chinoise est négligeable: en 2001, elle représentait à peine 0,84% des demandes de départ en Chine (26.000 sur un total de 3 millions de demandes).

vii. Agences d'émigration

Les agences d'émigration sont des institutions qui, en échange d'une rémunération, fournissent des services et des conseils pour faciliter l'émigration des candidats au départ. Elles les informent des possibilités d'émigration, accomplissent les formalités d'usage en matière de passeport et de visa et entretiennent des relations étroites avec les pays de destination. Certaines de ces agences fournissent aussi des services dans le pays d'accueil, comme souscrire une assurance-maladie, ouvrir un compte en banque ou organiser des cours d'anglais. Elles se différencient d'autres agences, comme les agences d'enseignement ou de tourisme. Certaines font également office d'agences matrimoniales internationales en constituant des banques de données comprenant d'une part des étrangers (généralement des hommes) qui recherchent un conjoint chinois et d'autre part des Chinois(es) qui désirent émigrer.

Il s'agit d'un nouveau phénomène qui n'est absolument pas régulé. Les tentatives ponctuelles pour combattre des pratiques illégales démontrent que les problèmes sont effectivement multiples. De décembre 2000 à janvier 2001, le Ministère de l'Ordre public a effectué – en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement, le Bureau de l'Industrie publique et du Commerce et le Ministère du Travail – plusieurs contrôles dans ces agences d'émigration. Le résultat est que 361 d'agences non agréées ont dû fermer leurs portes (100 d'entre elles étaient illégales) et que 400 personnes ont été arrêtées ou incarcérées. Il est bien connu que les 'têtes de serpents' font fréquemment appel à ces agences pour organiser le trafic d'êtres humains.

viii. Tourisme et agences de tourisme

C'est en 1991 que les autorités chinoises ont entrepris les premières démarches visant à libéraliser les voyages touristiques à l'étranger. Ceci a entraîné une croissance significative du volume de tourisme international: entre 1991 et 1999, le nombre de voyages à l'étranger effectués par des Chinois a été multiplié par quatre. Il n'est donc pas étonnant que le nombre d'agences de voyages, qui doivent encadrer ces déplacements internationaux, ait littéralement explosé depuis le début des années 90. Alors qu'il n'y avait que neuf agences de voyages en 1992, on en dénombrait plus de 60 en 1998 (Research report 2001-3 Canadian Tourism Commission) et 11.615 en 2004 (Le Journal Pacifique 7/9/04). Ce dernier chiffre comprend aussi bien les agences spécialisées dans le tourisme international que celles qui se consacrent au tourisme intérieur. En effet, la croissance du tourisme ne concerne pas uniquement les voyages à l'étranger. En 2003, 870 millions de Chinois ont fait du tourisme dans leur propre pays alors que, la même année, le nombre de touristes internationaux s'est élevé à 20,2 millions de personnes, soit 21,8 % de plus qu'en 2002 (Le Journal Pacifique). En tant que membre de l'OMS, la Chine a également l'obligation d'ouvrir le marché du tourisme aux investisseurs étrangers (China Economic Net <http://en.ce.cn/Business/Macro-economic>).

Depuis le 1^{er} décembre 2003, l'Administration nationale chinoise du Tourisme, la CNTA, a autorisé la société japonaise JAL International Travel Service à ouvrir une agence en Chine. C'est la première agence de tourisme entièrement financée par des capitaux étrangers. La société allemande TUI (Touristik Union International) possède également un bureau en Chine, le TUI China Travel Co, une joint-venture (Le Journal Pacifique 7/9/04; China Economic Net <http://en.ce.cn/Business/Macro-economic>). Pour l'instant, la Chine compte au total onze agences financées par des capitaux étrangers et chinois et une seule par des capitaux exclusivement étrangers.

Les dispositions permettant d'entreprendre des voyages internationaux sont régies par l'ADS (*Approved Destination Status*), que la Chine a conclu avec d'autres pays. Les premiers à obtenir ce statut ont été les pays de la région même, bientôt rejoints par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Des pays européens tels que l'Allemagne, les Pays-Bas et d'autres se sont également intéressés aux touristes chinois. En théorie, ces derniers n'avaient pas accès à la zone Schengen. Mais dans la pratique, il leur suffisait de faire une demande de visa pour voyage d'affaires: une fois sur place, ils

pouvaient faire du tourisme et du shopping sans le moindre contrôle (Van der Putten 2004). En avril 2004, 12 pays de l'UE (sans l'Angleterre, l'Irlande et le Danemark) ont conclu avec la Chine une convention qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2004. Les groupes de cinq personnes minimum peuvent demander un visa dans un pays de l'UE via un nombre limité d'agences touristiques chinoises. Treize pays européens sont venus s'ajouter à cette liste à partir du 1^{er} septembre 2004 et bénéficient d'un 'statut de destination privilégiée'. Il s'agit au total des vingt-sept pays suivants: Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Irlande, Espagne, Suède, Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein et Roumanie. Il ne fait aucun doute que ceci va entraîner une augmentation sensible du nombre de touristes chinois en Europe. Sur les quelque 20 millions de Chinois qui ont voyagé l'an dernier à l'étranger, moins d'un million ont visité l'Europe.

ix. Lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains

Les autorités chinoises reconnaissent le problème de la traite et du trafic d'êtres humains et de l'émigration clandestine de ressortissants chinois. Mais leur analyse diffère fondamentalement de celle des chercheurs et des médias occidentaux. Pour elles, le phénomène de l'émigration clandestine, souvent lié à une demande d'asile, doit être imputé au fossé économique qui sépare 'l'Occident' du monde périphérique, dont fait partie la Chine. Il y a donc un effet d'attraction qui joue incontestablement un rôle. Bien qu'il faille s'attaquer au problème au niveau international, la Chine se montre prête à assurer sa part du travail dans la lutte contre le trafic et la traite d'êtres humains.

L'article 318 du Code pénal chinois pénalise les trafiquants d'êtres humains.

L'article 318 stipule que toute personne qui entreprend des démarches pour le compte d'une autre personne afin de lui faire franchir illégalement la frontière sera passible d'une peine de 2 à 7 ans de prison et d'une amende. La condamnation sera d'au moins 7 ans de détention (pouvant aller jusqu'à l'incarcération à vie), d'une amende et de la confiscation de biens dans les cas suivants:

- si ces démarches sont entreprises par un chef de bande;
- si la personne agit pour le compte d'un grand nombre de personnes;
- si elle occasionne la mort ou blesse grièvement les personnes pour lesquelles elle agit;
- si elle prive ces personnes de leur liberté ou entrave leur liberté;
- si elle s'oppose à une inspection par des violences ou des menaces;
- si cette entreprise lui permet de réaliser des bénéfices illégaux;
- si la personne est impliquée dans d'autres faits d'une gravité exceptionnelle.

Toute personne commettant les délits susmentionnés ou se rendant coupable d'actes criminels (assassinat, maltraitance, viol ou commerce d'êtres humains) peut encourir différentes peines, qui peuvent aller jusqu'à la peine de mort. Le présent article s'applique aussi bien aux trafiquants individuels d'êtres humains qu'aux groupes criminels organisés

Source: Gao Yun 2004: 16

Les articles 319 et 320 concernent la répression du trafic d'êtres humains et plus particulièrement l'utilisation de faux documents (passeports ou visas). L'article 321 condamne les passeurs, qui organisent le transfert clandestin de personnes. L'article 322, qui vise le migrant lui-même, est important. Toute personne qui enfreint la législation relative aux frontières nationales ou qui franchit la frontière en étant impliquée dans des 'faits graves' est condamnée à une peine de prison pouvant aller jusqu'à un an. Le terme de 'faits graves' peut désigner le fait de franchir la frontière en étant porteur de faux documents, de recourir à des mensonges ou de faire usage de violence envers les autorités douanières, de provoquer des problèmes diplomatiques à la frontière ou de franchir celle-ci dans le but d'échapper à des peines dues à d'autres activités illégales.

Les victimes du trafic et de la traite d'êtres humains ne sont donc pas protégées par la législation chinoise, à l'exception des femmes et des enfants.

Les autorités ont mis sur pied plusieurs opérations de grande envergure afin de réprimer la traite des êtres humains. 728 citoyens chinois ont été arrêtés en 2001 lors d'une campagne de trois mois contre l'émigration illégale et la traite des êtres humains à Shanghai. Parmi ces 728 personnes, il y avait 60 'têtes de serpent' ou trafiquants d'êtres humains (People's Daily 11/11/2001, dans Gao 2004). À Zhejiang, 15 'têtes de serpent' ont été condamnées à des peines de prison de 6 mois à 9 ans pour leur implication dans une retentissante affaire de trafic d'êtres humains, dans laquelle 25 Chinois sont morts étouffés dans un conteneur insuffisamment aéré et dont les dépouilles mortelles avaient été jetées en mer par les trafiquants (People Daily 07/01/2003, dans Gao 2004). En 2001, les différents départements de la sécurité publique du pays ont recensé l'arrestation de 9465 personnes qui avaient tenté de franchir illégalement la frontière et de 1405 trafiquants (People Daily 31/03/2002 in *ibid.*).

En dépit de ces opérations et des peines sévères qui sont infligées, le phénomène du trafic d'êtres humains est réel et ne fait que croître.

c. Évolutions démographiques et socio-économiques: migration intérieure, pressions migratoires dans les anciennes et les nouvelles régions d'émigration

i. Généralités

La majeure partie de la diaspora chinoise est issue de quelques provinces bien précises, les régions traditionnelles d'émigration où une nouvelle dynamique migratoire s'est enclenchée à partir du milieu des années 80. Les plus importantes d'entre elles sont les provinces de Guangdong, Fujian, Zhejiang et Hainan, mais c'est aussi de plus en plus le cas pour d'autres villes et provinces, comme Yunnan, Shandong, Shanghai, Pékin et Tianjin. La région de Dongbei, qui comprend plusieurs provinces du nord-est de la Chine, mérite une attention particulière dans le contexte européen. En effet, on y observe depuis peu un accroissement de l'émigration en

direction de l'Europe. Cette nouvelle dynamique migratoire est l'un des effets négatifs de la politique de modernisation qui a été mise en place à partir du milieu des années 80 et qui n'a fait que s'accroître depuis lors.

Après une brève phase initiale d'urbanisation rapide et de liberté de mouvement pour les citoyens chinois, le régime communiste a résolument choisi de jouer la carte du contrôle. Des campagnes de masse ont été organisées afin de convaincre les Chinois Han de quitter les villes et les régions côtières de l'est pour migrer vers les provinces occidentales. Or, cet Ouest 'sauvage' et lointain, comme les provinces de Xinjiang et du Tibet, n'attire pas les Chinois Han: il leur apparaît en effet comme étant trop reculé et trop éloigné de la 'civilisation chinoise'. Cette politique a été en grande partie abandonnée à partir du milieu des années 80. De nombreux jeunes des provinces de l'Ouest sont partis dans les zones industrielles et les villes en plein développement de la côte est et sud-est, à la recherche de travail et d'argent (Bakken 1998; Davin 1999). Une expression populaire a qualifié cette forme d'émigration régionale, initiée à partir du milieu des années 90: les Chinois appellent cela 'le paon qui vole vers l'Est et vers le Sud' (*kong que dong nan fei*). Pékin, Guangdong, Zhejiang, Shanghai et Fujian font partie des destinations chinoises préférées en raison de la forte présence d'investissements étrangers (Gao 2004). La province de Guangdong, qui compte moins de 7% de la population chinoise, abrite 27% du total des migrants intérieurs, dont le nombre a été estimé à 78,7 millions de personnes en 2000 (Liang et Ma 2004). Yunnan, dans le Sud-Ouest de la Chine, constitue aussi un nouveau pôle d'attraction pour les migrations intérieures. Vers la fin des années 1990, c'est devenu l'une des destinations favorites des touristes aussi bien chinois qu'étrangers, ce qui a entraîné une expansion phénoménale du secteur tertiaire. La province de Xinjiang, qui n'est pas située le long de la côte mais loin à l'intérieur du pays, attire aussi des émigrants, surtout pendant la saison de la récolte du coton en raison de la proximité de la province de Sichuan.

L'exode intérieur des populations rurales vers les régions urbanisées représente concrètement un mouvement de masse de quelque 120 millions de migrants en 2002 (Migration News Nov. 2002).

Ce qui pousse ces migrants à partir, ce n'est pas uniquement l'attraction exercée par les pôles de croissance situés le long de la côte orientale, mais aussi le chômage massif qui sévit dans leur propre région suite à la fermeture d'entreprises d'État. La principale mesure de restructuration économique prise par les autorités chinoises a été la modernisation, en 1996, du régime des entreprises et en particulier la fermeture d'entreprises publiques. En 1996, le taux de chômage était estimé à 7% par le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Dans les villes du Nord-Est du pays, plus de 20 millions de chômeurs vivent du salaire minimum, qui est de 30 dollars par mois. D'autre part, beaucoup de terres arables ont dû céder la place à des zones économiques spéciales ou à des parcs industriels. Des paysans ont ainsi perdu leur gagne-pain et se sont joints à la cohorte de ce qu'on appelle là-bas la 'population flottante' (*liudong renkou*) des migrants intérieurs.

ii. Province de Guangdong

La province de Guangdong occupe le delta du fleuve **Parel [OK ?]**. C'est une région agricole fertile qui possède un port important. La majorité des émigrants chinois proviennent de cette province. La présence des communautés de langue cantonaise reste très marquée dans le Sud-Est de l'Asie (Malaisie, Indonésie), mais aussi aux États-Unis, au Canada, en Australie et dans quelques pays d'Europe de l'Ouest (Grande-Bretagne, Pays-Bas, Belgique, Allemagne et Scandinavie) (Eberstein 1988; Pang 1993; Parker 1998, Pieke et Benton 1998, Wubben 1986). Elle contribue à entretenir les flux migratoires vers ces pays. La province de Guangdong compte actuellement 70,5 millions d'habitants. Bien qu'ayant un statut de **SAR [= ?]**, Hong Kong fait partie de la République populaire de Chine depuis le transfert de souveraineté, le 1/7/1997. Durant les mois et les années qui ont précédé cette date, on a assisté à une flambée de l'émigration – déjà très forte en temps normal – entre Hong Kong et des pays traditionnels d'accueil tels que le Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Outre la classe moyenne, des membres de l'élite de la fonction publique et du secteur privé, dont quelques magnats richissimes, se sont aussi établis dans certaines villes occidentales, qu'ils ont marquées de leur empreinte. Vancouver, au Canada, est un cas d'école. Il s'agit d'une émigration légale.

Carte 1: les principales régions d'origine

iii. Province de Fujian

La province Fujian est montagneuse et possède peu de ressources naturelles. C'est pourquoi ses habitants ont dû affronter des famines tout au long de l'histoire. Cela explique aussi l'émergence du commerce maritime. Les trois principaux ports sont Quanzhou, Fuzhou et Xiamen (Amoy). C'est là qu'au 19^e siècle, des dizaines de milliers de coolies se sont embarqués comme 'esclaves' pour des destinations lointaines. La province compte actuellement 32 millions d'habitants. Les récents mouvements migratoires au départ de cette province sont surtout axés sur les États-Unis. Selon des chercheurs, il y aurait des villages dont 80 à 85% de la population a émigré aux États-Unis (Hood 198, dans Gao 2004). Des études scientifiques internationales et l'analyse de dossiers judiciaires montrent que les pays européens constituent aussi des régions de destination, avec une préférence pour le Royaume Uni, mais aussi pour des pays du Sud (Espagne, Italie) et de l'Est de l'Europe (Hongrie, Tchéquie) (Pieke et al. 2004). Ces migrants travaillent principalement dans le secteur horeca en Europe de l'Ouest, dans l'industrie du textile et du cuir en Italie ainsi que dans l'importation, le commerce de détail et de gros en Europe de l'Est.

iv. Province de Zhejiang

La province de Zhejiang n'a pas participé à l'émigration massive et forcée de travailleurs à la fin du 19^e siècle. En outre, les émigrants qui en sont originaires ont exclusivement choisi des destinations en Europe, et non pas en Amérique comme ceux des autres provinces: 75 à 80% d'entre eux se sont établis en France, en Espagne et en Italie (Archimbault 1987; Ma Mung 2000; Thuno 1999). La province de Zhejiang compte 44,3 millions d'habitants. Deux villes en particulier, Wenzhou et Qingtian, ont fourni des émigrants. Les gens de cette région sont spécialisés dans la création de petits ateliers familiaux, dont chacun se consacre à la fabrication d'un élément bien précis d'un produit qui est assemblé sur place. Cela permet d'accroître la productivité et de comprimer les coûts. Ces entreprises familiales, qui constituent ce qu'il est convenu d'appeler le 'modèle économique de Wenzhou', sont d'ailleurs encouragées par les pouvoirs publics dans le cadre de leur politique de modernisation et de développement de l'initiative privée.

Un tel modèle économique peut aussi être identifié à Pékin, où un grand nombre d'entrepreneurs de Zhejiang spécialisés dans les vestes en cuir se sont établis dans un faubourg de la ville (Biao 1999). Les pionniers ont émigré dans la capitale au début des années 80 et ont réussi en quelques années à créer un vaste secteur de fabrication de vestes en cuir, attirant de nombreux commerçants de Russie et d'Europe de l'Est.

On retrouve ce modèle d'entrepreneuriat et de production dans les ateliers de cuir et de textile que des Chinois originaires de Zhejiang ont fondés en Italie et en France, où ils se sont spécialisés dans les mêmes produits.

v. Région de Dongbei

Le Dongbei (littéralement le Nord-Est) englobe les trois provinces du Nord-Est de la Chine, à savoir Liaoning, Jilin et Heilongjiang, où vivent respectivement 41,9 millions, 26,9 millions et 38,1 millions d'habitants. Ce n'est que depuis très peu de temps que cette région constitue une terre d'émigration, ce qui est aussi une conséquence de la politique de réformes menée par la République populaire de Chine. En 1996, les pouvoirs publics ont procédé à des restructurations économiques et à des réformes, qui ont conduit à la fermeture de grandes entreprises d'État. Cela a provoqué un chômage massif et une augmentation de la pauvreté parmi les anciens ouvriers de ces usines. Dénués de perspectives, beaucoup de gens ont choisi la voie de l'exil intérieur ou de l'émigration internationale. Dans ce dernier cas, ils ont recours aux réseaux clandestins pour fuir leur pays et chercher une existence meilleure. Ils migrent vers l'ouest, en direction de l'Europe, où certains s'arrêtent et cherchent du travail tandis que d'autres poursuivent leur route.

3. Les Chinois en Belgique: tendances et motivations

a. Généralités

La politique mise en place en Belgique et dans l'Union européenne depuis la seconde moitié des années 70 limite l'immigration à deux grandes catégories de personnes: celles qui peuvent justifier de considérations humanitaires et celles qui viennent dans le cadre d'un regroupement familial. Quant à l'émigration économique, qui a été pratiquement réduite à zéro depuis les années 70, elle est actuellement en discussion. Les nouveaux flux migratoires originaires de la République populaire de Chine s'inscrivent donc dans un régime restrictif d'immigration, contrairement à ce qu'avait connu la communauté de Canton, qui a émigré en Belgique avant 1974.

Parmi les immigrants chinois légaux, le nombre de demandeurs d'asile est négligeable. Par contre, celui des étudiants a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années, tout comme celui des chercheurs et des travailleurs hautement qualifiés. On peut s'attendre à observer une tendance identique de la part des touristes et des hommes d'affaires chinois, qui séjournent eux aussi avec un statut temporaire.

À côté de ces Chinois venus en Belgique de manière légale, il y a aussi le groupe des migrants clandestins, victimes ou non de trafic d'êtres humains et d'exploitation économique. La présence de ces illégaux, qui ne sont pas seulement de nationalité chinoise, démontre que la politique d'arrêt de l'immigration économique instaurée depuis 1974 n'a pas réussi à empêcher des ressortissants de pays tiers d'entrer dans la zone de Schengen. Les témoignages cités ci-dessous sont basés sur des interviews de Chinois dans des centres fermés. Ils sont essentiels pour mieux comprendre les motivations et les attentes des migrants économiques clandestins.

b. Immigration légale

i. Demandes d'asile

Les demandes d'asile de ressortissants chinois sont actuellement composées en très grande majorité de dossiers de Tibétains. Ceux-ci connaissent une forte augmentation depuis 2000 et représentent environ 90% du total des demandes chinoises. En septembre 2004, quelque 350 dossiers chinois étaient en attente d'une décision finale au Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides.

Nombre de dossiers tibétains

Année	Nombre de dossiers tibétains
2000	80
2001	84
2002	201
2003	284

Source: Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides

À cet important groupe de dossiers Tibétains s'ajoutent sept autres profils de candidats réfugiés politiques chinois: les **Oeigoeren [= ??]**, les dossiers d'enfants uniques, Falun Gong, les Nord-Coréens de souche, les Chrétiens ainsi que les dossiers de corruption et d'expropriation. En gros, les Chinois (Han) n'introduisent pratiquement pas de demandes d'asile.

ii. Regroupement familial

Le nombre de Chinois venus en Belgique dans le cadre du regroupement familial est négligeable: il s'élevait à 193 personnes en 2001 et à 293 personnes l'année suivante, soit respectivement 2,6% et 3,9% du total des regroupements familiaux.

iii. Augmentation de l'émigration d'étudiants, de chercheurs et de personnel qualifié

Étudiants

Comme nous l'avons indiqué, les étudiants constituent une composante importante des nouvelles migrations chinoises. Ceci s'explique par la politique incitative que les autorités chinoises ont adoptée en la matière depuis la modernisation intervenue à la fin des années 70. Les agences d'enseignement jouent également un important rôle de facilitation. En même temps, cette politique d'ouverture répond aussi à une demande de la population chinoise, comme le confirme le nombre croissant d'étudiants *zifei*, c'est-à-dire qui financent leurs études à l'étranger avec leurs propres moyens. L'importance attachée à l'enseignement – ce qu'on appelle aussi la 'fièvre de l'éducation' – est typique des sociétés asiatiques qui adhèrent au confucianisme, comme Singapour, la Corée, le Japon, Hong Kong et Taiwan Cette tendance se manifeste également en République populaire de Chine depuis la modernisation du pays. Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, on peut distinguer quatre périodes.

1978-1985: avec l'appui financier des autorités chinoises (*gongfei*), des étudiants de post-graduat et des chercheurs sont envoyés dans des établissements à l'étranger afin de se spécialiser dans des domaines scientifiques bien précis

1985-1988: de plus en plus d'étudiants partent à l'étranger par leurs propres moyens (*zifei*), souvent grâce à des bourses d'universités étrangères ou d'organisations internationales

1989-1992: après la répression sanglante de la manifestation étudiante du 4 juin 1989, il devient nettement plus difficile de partir à l'étranger. Mais un changement s'amorce à partir de 1992 avec 'l'approche en 12 mots' de Deng Xiaoping: 'appuyer les études internationales, encourager le retour, garantir la liberté de mouvement'. L'émigration d'étudiants connaît alors un nouvel essor.

1993-aujourd'hui: étudier dans un autre pays devient une pratique courante et accessible à un nombre croissant de Chinois

Entre 1978 et 2001, quelque 460.000 étudiants chinois au total se sont inscrits dans un établissement d'enseignement dans le monde.

Répartition par pays des étudiants chinois à l'étranger dans la période 1978-2001

Pays	Nombre cumulé d'étudiants chinois	Pourcentage	Retours au pays	Pourcentage
Total	460,000		100,000	
États-Unis	242,700	52.8	33,978	14.0
Japon	69,610	15.1	25,755	37.0
Canada	36,400	9.9	13,468	37.0
Allemagne	32,800	7.1	11,808	36.0
Royaume Uni	27,940	6.1	12,852	46.0
France	18,400	4.0	8,648	47.0
Australie	14,950	3.3	7,475	50.0
Autres	17,200	3.7	1,984	11.5

Source: Zhang Guochu 2001:7

Le tableau ci-dessus démontre que la plupart des étudiants et des chercheurs ont une prédilection pour les États-Unis, qui ont attiré plus de la moitié d'entre eux. Le Japon arrive en deuxième position, avec 15% des étudiants, devant le Canada avec près de 10%. Ce trio de tête est suivi de trois pays européens, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France. Il est également intéressant de noter la proportion d'étudiants qui retournent au pays à l'issue de leurs études. Dans l'ensemble, c'est le cas de moins de la moitié d'entre eux. Les taux les plus élevés de retour au pays sont observés pour ceux qui ont étudié en Australie, en France et au Royaume Uni. Les États-Unis sont à la fois le pays qui attire le plus d'étudiants et de chercheurs chinois et celui où ils sont le moins nombreux à retourner en Chine: la très grande majorité, soit 86 %, sont restés aux États-Unis.

En chiffres relatifs, le nombre d'étudiants et de chercheurs chinois en Europe est faible comparativement aux deux pays de tête, les États-Unis (52%) et le Japon (15,1%). Au total, l'Europe a accueilli 20% des étudiants chinois sur toute la période allant de 1978 à 2001. Comme nous l'avons dit, les destinations les plus prisées en Europe sont l'Allemagne, le Royaume Uni et la France. Les facteurs d'attraction que l'Allemagne exerce sur les Chinois très qualifiés sont un enseignement supérieur de qualité et relativement bon marché, un environnement social stable et un secteur industriel et économique solide. Durant l'année universitaire 2000-2001, la population d'étudiants chinois en Allemagne était la troisième en ordre d'importance, avec 9.109 étudiants, après la Turquie avec 23.604 étudiants et la Pologne avec 9.328 étudiants (Zhang 2001).

En Grande-Bretagne, on constate une augmentation constante des étudiants chinois depuis la fin des années 90 jusqu'au début des années 2000, comme le montre le tableau ci-dessous.

Evolution du nombre d'étudiants chinois inscrits dans des universités de Grande-Bretagne (hormis les écoles de langue)

période	Nombre
1998-1999	3,580
1999-2000	6,094
2000-2001	10,322

Source: idem

De manière générale, cette évolution est accueillie favorablement étant donnée que la présence et la participation de chercheurs et d'étudiants étrangers favorisent l'internationalisation des institutions britanniques et donc aussi la recherche scientifique. Des échanges universitaires intensifs sont aussi un instrument idéal pour favoriser un dialogue et un partenariat de haut niveau entre les deux pays.

Cette tendance est également perceptible en Belgique. Le nombre de demandes de visa pour des étudiants chinois est en augmentation sensible depuis 2000. C'est sans doute lié à ce que nous avons appelé la quatrième phase de l'émigration d'étudiants, durant laquelle celle-ci est devenue accessible à un nombre croissant de Chinois. Un record a été atteint en 2002 avec 1401 demandes, ce qui est un contrecoup des attaques terroristes contre les tours du World Trade Center à New York. En effet, ces événements ont eu pour conséquence que l'accès au territoire américain a été fortement restreint pour les étrangers, y compris pour les étudiants et les scientifiques.

Nombre de demandes de visa pour des étudiants chinois durant la période 1999-2003

Année	Nombre
1999	300
2000	300
2001	650
2002	1401
2003	1267

Source: Office des Étrangers

En 2003, les Chinois ont représenté à eux seuls 29,56% du total des demandes de visa d'étudiant. Cela signifie donc qu'une demande sur trois émane de Chine.

En ce qui concerne l'attribution effective des visas d'étudiant, le pourcentage s'élevait à 65% (921) en 2002 et à 63% (809) en 2003.

Proportion de visas d'étudiant effectivement octroyés

Année	Nombre de demandes	Nombre de visas octroyés	Pourcentage d'octroi
2002	1401	921	65
2003	1267	809	63

C'est bien sûr dans les universités et les autres établissements supérieurs que l'augmentation est la plus sensible. À la KU Leuven, les Chinois représentent la plus forte communauté d'étudiants étrangers et se classent même avant les Néerlandais.

Classement des 5 nationalités les plus représentées à la KU Leuven, année académique 2003-2004

Nationalité	Nombre
Étudiants belges	25.638
Étudiants chinois	513
Étudiants néerlandais	472
Étudiants espagnols	173
Étudiants polonais	109

Source: KU Leuven

Une même tendance est également observée pour les chercheurs et les professeurs d'université. En Flandre, les Chinois occupent également la première place dans le classement des nationalités auxquelles un permis de travail B a été délivré.

Principales nationalités auxquelles un permis de travail B a été délivré en Flandre en 2003.

Nationalité	Nombre	Pourcentage
Chinois	25	13.4%
Russes	24	12.9%
Polonais	15	8.1%
Japonais	14	7.5%

Source: Rapport annuel 2003 'Tewerkstelling van buitenlandse werknemers in Vlaams Gewest'. Administratie werkgelegenheid

Travailleurs hautement qualifiés

La Chine occupe la quatrième place en Flandre, après le Japon, l'Inde et les États-Unis, dans la catégorie des cadres et des travailleurs très qualifiés auxquels un permis B a été délivré.

Répartition par nationalité des cadres et travailleurs hautement qualifiés - 2003

Nationalité	Nombre	Pourcentage
Japonais	616	20%
Indiens	559	18,2%
Américains	436	14,2%
Chinois	137	4,5%

Source: idem

iv. Voyages d'affaires

Le nombre de Chinois en voyage d'affaires en Belgique a lui aussi connu une augmentation considérable dans la période 1998-2002. C'est surtout le cas pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, où la hausse est supérieure à 80%.

Évolution des arrivées de Chinois 1998-2002

	1998	1999	2000	2001	2002	Évolution 2001-2002
Région flamande	10.433	9.722	9.207	8.871	16.419	+85.1%
Région flamande	39.631	46.932	45.015	51.769	93.941	+81.5%
Région wallonne	1.364	988	1.162	1.397	2.292	+64.1%

Source: INS

Un autre élément qui reflète l'augmentation des voyages d'affaires est le nombre de nuitées de Chinois. La hausse est la plus marquée dans la Région bruxelloise, où elle atteint 66% entre 2001 et 2002. La Flandre enregistre elle aussi une croissance, bien que plus modeste, de 20,1% durant la même période. Par contre, la Wallonie subit une baisse de 16,5%

Nombre de nuitées dans la période 1998-2002

	1998	1999	2000	2001	2002	Trend 2001-2002
Région	25.023	23.152	20.342	27.206	27.206	+20.1%

flamande						
Région flamande	50.555	57.808	53.809	65.510	109.267	+66%
Région wallonne	3.505	2.317	2.865	5.966	4.984	-16.5

Source: INS

c. Immigration clandestine en Belgique

i. Généralités

Le nombre de migrants sans documents légaux est estimé à 20 millions de personnes dans le monde (Migration News 3/2001). Selon les données disponibles, la proportion de Chinois n'est pas extraordinairement élevée. On estime qu'un demi-million de Chinois sans documents résidaient aux Etats-Unis en 1991 (English 1991, dans Chin 1999) tandis que le nombre de Chinois qui entrent clandestinement aux États-Unis fluctue, selon les estimations, entre 10.000 et 100.000 personnes par an (Smith 1997 dans Chin 1997). L'Interagency Working Group – l'agence créée par la Maison Blanche pour suivre le trafic d'êtres humains de Chinois – évalue à 50.000 au maximum le nombre de Chinois qui entreraient chaque année illégalement dans le pays (idem). D'après les données du service américain d'immigration, la Chine se classe 'seulement' en 23^e position dans la liste des nationalités de résidents illégaux aux États-Unis.

La tendance observée est identique en Europe et l'ordre de grandeur est semblable à celui des États-Unis (Guo 2004). Certaines données, comme les statistiques des demandes d'asile et plus particulièrement le nombre de demandeurs déboutés, ainsi que le nombre de régularisations, peuvent fournir une indication quant à l'ampleur du phénomène. Selon une analyse des interceptions à la frontière, les Chinois ne constituent que 3% du total des personnes arrêtées aux frontières dans onze pays d'Europe centrale et orientale en 2000. Plusieurs éléments peuvent expliquer ces chiffres relativement bas. Tout d'abord, il s'agit d'estimations ponctuelles. Il se peut en outre que le mode opératoire extrêmement professionnel des trafiquants chinois (voir ci-dessous) fasse en sorte qu'il y ait moins d'interceptions que pour d'autres nationalités. Il est également plausible que ces trafiquants aient suspendu leurs activités suite à l'intensification des contrôles de Chinois après l'incident de Douvres, ou qu'ils les aient en tout cas réduites jusqu'à ce que l'attention soit retombée. On peut en tout cas indiquer les raisons pour lesquelles la plupart des autorités se montrent très préoccupées par l'immigration illégale chinoise: le flux potentiel – ou déjà réel – de migrants qu'elle peut entraîner, le grand professionnalisme et les bénéfices des trafiquants, leurs connexions avec d'autres réseaux criminels et enfin la vulnérabilité des clandestins chinois, dont beaucoup laissent la vie dans cet exode.

Il n'existe (et pour cause) pas de données statistiques quant au nombre de Chinois illégaux en Belgique. Les chiffres susceptibles de donner une image indirecte de l'ampleur de ce phénomène, comme les régularisations, ne sont pas utiles dans le cas de la Belgique. Lors de la campagne de régularisation de 1999, la proportion de Chinois a été négligeable: les demandes de régularisation introduites par des Chinois ont constitué 1,8% du total des demandes. En chiffres absolus, ceci représente 624 dossiers, dont 443 (71%) ont fait l'objet d'une décision positive et 160 (25,6%) d'une décision négative tandis que 21 dossiers (3,4%) étaient considérés comme sans objet (doubles dossiers, demandes de naturalisation, arrêt de la procédure, etc). Ces chiffres très faibles ne nous permettent pas non plus de faire une extrapolation pour estimer l'ampleur de cette catégorie de personnes.

Bien que les interceptions de Chinois illégaux ne reflètent pas non plus l'ampleur réelle du phénomène, elles fournissent malgré tout une tendance. En 2002, on a enregistré 375 arrestations de Chinois, dont 220 ont reçu l'ordre de quitter le territoire. Ce nombre est passé à 639 arrestations en 2003, soit une hausse de 70%, avec 354 ordres de quitter le territoire.

Interceptions

Année	Nombre d'interceptions	Nombre d'ordres de quitter le territoire
2002	375	220
2003	639	354

Source: Office des Étrangers

Les arrestations aux frontières fournissent une indication quant à la proportion de migrants qui cherchent à poursuivre leur route pour rejoindre le Royaume-Uni. Les données statistiques sont collectées par la direction des **verbindingswegen** [FR = ?]. Pour la période allant de 2000 à 2003, la Chine occupe la cinquième place dans le classement des nationalités des personnes les plus arrêtées, après l'Iran, l'Irak, l'Inde et la Turquie. Comme pour les autres nationalités, beaucoup de Chinois, principalement ceux issus de Fujian, choisissent la Grande-Bretagne comme destination finale en raison de la présence dans ce pays d'une forte communauté chinoise, qui peut leur donner du travail (au noir). Les migrants de Fujian ont une préférence pour la Grande-Bretagne dans le contexte européen.

Pays	2000	2001	2002	2003	Total
Iran	368	616	714	940	2638

Irak	405	249	1588	352	2594
Inde	82	159	257	687	1185
Turquie	392	1028	281	180	1881
Chine	572	217	73	196	1058

Source: Direction des **Verbindingswegen**

Les clandestins et les demandeurs d'asile déboutés qui sont interceptés par la police et qui ne possèdent pas de documents en règle reçoivent l'ordre de quitter le territoire. Certains sont envoyés dans les cinq centres fermés (Merksplas, Bruges, Vottem, 127 et 127bis). 75 Chinois au total ont été détenus en 2002 dans l'un de ces centres et 52 d'entre eux ont été effectivement expulsés. L'année suivante, le nombre de Chinois détenus dans des centres fermés a connu une augmentation sensible: 132 personnes, avec 82 expulsions. Il s'agit de migrants qui sont entrés de manière illégale dans le pays, avec l'aide de trafiquants d'êtres humains. Comme nous l'avons déjà dit, ils n'introduisent pas de demandes d'asile en Belgique. Souvent, ils sont arrêtés sur leur lieu de travail, qui est généralement un restaurant chinois ou un commerce de plats à emporter.

ii. Motivations

Pour les immigrants chinois, l'exode est une stratégie de survie qui vise à garantir des moyens de subsistance pour la famille et à améliorer les revenus du ménage et le bien-être de ses membres. Beaucoup optent pour l'émigration parce qu'ils ne voient pas d'avenir dans leur propre pays. Sur le plan politique, la répression de la manifestation étudiante du 4 juin 1989 a fait office de catalyseur de l'émigration. Beaucoup ont alors perdu confiance dans les réformes du système économique. Malgré la croissance économique spectaculaire que connaît la Chine, seule une petite minorité de gens peuvent profiter de cette richesse ou des nouvelles opportunités qui se présentent. L'étude des sources bibliographiques et les entretiens que nous avons pu avoir avec des migrants illégaux dans des centres fermés confirment que ces personnes ont vu leur condition socio-économique se dégrader. À la suite de la politique d'ouverture et de la restructuration d'une économie collectiviste rurale en une économie de marché depuis la fin des années 70, beaucoup de terres agricoles ont été transformées en zones industrielles ou en zones économiques spéciales, ce qui a fait perdre leur terre et leur gagne-pain à un grand nombre de paysans (Chin 1999:16-17).

Je suis le seul à gagner ma vie dans la famille. Je dois assurer la survie de ma femme, de mon fils et de ma mère âgée. Mon père est décédé. Dans mon village, je gagne 300 yuan (30 euros) par mois. C'est très peu. Cette somme ne me permet pas d'entretenir ma famille. Mon fils ne va plus à l'école parce que nous manquons d'argent, d'autant plus que ma femme est malade. Homme, un peu moins de 30 ans

À Shenyang (Nord de la Chine), il y a peu de travail. La plupart des usines ont fermé. La vie est devenue beaucoup plus difficile. Le salaire moyen est de 200 yuan (20 euros). Je connais des gens qui sont tellement pauvres qu'ils ne peuvent pas acheter de viande et qu'ils sont contraints de voler la

nourriture. Lorsque j'ai reçu une somme d'argent après mon divorce, j'ai pensé à tenter ma chance à l'étranger. J'avais le numéro de téléphone d'un habitant de mon village qui vivait depuis un certain temps en Belgique. Femme, un peu moins de 30 ans

Je suis professeur de mathématiques et ma femme enseigne l'anglais dans une école secondaire. Nous avons tous les deux une fille de onze ans. Nous gagnons suffisamment à nous deux. Mais mon père est tombé malade. J'avais donc besoin d'argent pour payer les frais médicaux. Homme, 26 ans

Je viens de Jiangxi. Je n'ai ni parents, ni d'autres membres de ma famille. Il n'y a pas d'avenir pour moi en Chine. L'émigration est une occasion pour les jeunes de construire une vie meilleure. Jeune, mineur d'âge

Comme le montrent ces exemples, l'aspect économique constitue le principal motif qui pousse à émigrer. La politique de modernisation a certes créé davantage de prospérité pour certains, mais pas pour la grande majorité de la population, qui a souvent vu sa condition socio-économique empirer. Les migrants proviennent surtout des provinces périphériques, comme celle du Nord-Est ou de l'Ouest du pays. Lorsque cette perte de revenus se double d'un problème familial ou social, comme la maladie d'un membre de la famille, l'impossibilité de payer les frais scolaires pour l'enfant, un divorce etc., la décision s'impose d'elle-même: on opte résolument pour un exode à l'étranger.

iii. L'image positive de l'émigration, perçue comme un moyen de mobilité sociale

Les difficultés économiques ne sont pas les seules raisons: la culture de l'émigration joue également un rôle important. Tout d'abord, l'émigration n'est pas une réalité nouvelle pour beaucoup de Chinois, compte tenu de l'histoire séculaire de la diaspora chinoise. L'image du migrant qui a réussi à l'étranger fait partie de l'imaginaire collectif de la société chinoise. L'émigration est associée à une occasion de s'enrichir et d'acquérir ainsi du prestige. Elle est considérée comme un choix positif. Le fait qu'elle s'accompagne de privations, de sacrifices et de toutes sortes de risques est accepté par la plupart des gens comme un mal nécessaire pour atteindre un objectif supérieur. Un jeune homme ou une jeune femme vivant dans un village traditionnel d'émigration n'a dès lors pas d'autre ressource que d'aller 'chercher fortune' à l'étranger, comme tant d'autres l'ont fait avant eux. En outre, la prospérité que crée l'émigration est visible et tangible dans la région d'origine. Les transferts d'argent des émigrés permettent de construire des maisons, des routes, des écoles, des tombes etc. Les émigrés bénéficient donc d'un grand prestige auprès des habitants de leur village ou de leur ville. L'émigration est considérée comme un vecteur de promotion sociale. Tout jeune qui a tant soit peu d'ambitions dans la vie fait délibérément ce choix pour ne pas rester à la traîne. L'émigration est le moyen par excellence pour 'inverser son propre statut social' (*fanshen*). Il y a un grand fossé économique entre une famille dont certains membres se sont établis à l'étranger et une autre famille. Cet effet cumulatif de l'émigration explique le flux constant de Chinois illégaux qui, malgré des expériences négatives, des informations dissuasives et certaines pratiques (qui ont par exemple abouti à la mort de 58 migrants chinois à Douvres en 2001), persistent à croire qu'en fin de compte le projet migratoire apporte plus d'avantages que d'inconvénients pour leur famille.

iv. Réseaux organisés

La plupart des migrants chinois ne répondent pas aux conditions imposées à l'immigration de travailleurs qualifiés. Ces derniers préfèrent des pays d'immigration traditionnels et anglophones, comme les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, même si de plus en plus de Chinois qualifiés optent aussi pour l'Europe.

Pour contourner les rigoureuses conditions d'immigration, ils font appel à des réseaux de trafiquants organisés qui assurent le voyage. Il s'agit généralement de petites filières indépendantes. La meilleure description qu'on puisse en faire, d'après l'Organisation internationale des migrations, est de dire qu'il s'agit d'organisations structurées de manière autonome dans la région d'origine et d'organisations ou de bandes criminelles dans le pays de destination. D'autre part, l'analyse faite dans le rapport annuel du CECLR sur la traite des êtres humains (2004) est confirmée par des interviews de clandestins chinois en détention: des figures intermédiaires locales et des organisations sont aussi actives dans les pays de transit.

Selon Chin Ko Lin, spécialiste international des filières chinoises de trafic d'êtres humains (1999), on peut comparer ces réseaux à un dragon à plusieurs branches, dont chacune exerce une fonction spécifique. Il y a clairement une répartition horizontale du travail. Les organisateurs ou les grandes 'têtes de serpent' opèrent à l'étranger. Ils investissent dans des opérations de trafic et ont une vue d'ensemble sur les réseaux transnationaux. Étant donné qu'ils n'opèrent qu'en troisième ligne, leur identité n'est pas connue de leurs 'clients'. Les rabatteurs, aussi appelés 'petites têtes de serpent', sont actifs en Chine. Ils font office d'interfaces entre les grandes 'têtes de serpent' à l'étranger et les candidats à l'émigration qui veulent faire appel à leurs services. Ces intermédiaires ont pour tâche principale de recruter des 'clients' et, dans un deuxième temps, de régler les modalités de paiement. On fait aussi appel à des transporteurs, à des accompagnateurs et à des surveillants dans les différents pays de transit pour assurer la réussite de l'opération.

v. Prise de contact et recrutement

L'étude des sources bibliographiques (Chin 1999, projet de recherche Hyppocrates 2001) ainsi que les interviews de clandestins chinois font apparaître que la majorité des personnes qui font appel à ces réseaux entrent en contact avec les rabatteurs par l'entremise d'un membre de leur environnement social proche: un parent, une connaissance, un habitant de leur village, etc.

La famille et les connaissances jouent un rôle important dans le recrutement de la victime. Bien souvent, un membre de la famille ou une connaissance contacte lui/elle-même un recruteur d'un réseau de trafic à la demande de la victime (Rapport annuel Traite des êtres humains, décembre 2004)

La plupart des Chinois interviewés appellent les rabatteurs des 'têtes de serpent' (*shitou*). La vision qu'ils en ont varie d'une personne à l'autre: le rabatteur n'est pas nécessairement perçu comme un escroc, mais plutôt comme quelqu'un qui permet d'émigrer. Le tableau qu'il dresse des possibilités de travail dans le pays de destination peut plus ou moins correspondre à la réalité.

Je suis entré en contact avec un shitou par l'intermédiaire de mon beau-frère, qui cherchait à m'aider. Le shitou m'a fait une description très positive de la situation en Europe: il y avait beaucoup de travail et les salaires étaient élevés. Effectivement, avant que je sois arrêté, je travaillais dans la cuisine d'un restaurant de plats à emporter dans la région de Leuven. Homme, trentaine d'années.

Le témoignage suivant indique que le clandestin se sent parfois trompé par le trafiquant:

Je suis parti de Chine parce que, à 16 ans, je voulais tenter ma chance à l'étranger. Mais le voyage a été tellement dur et dangereux que je ne suis pas sûr que j'accepterais encore de payer autant et de prendre tant de risques.

C'est aussi le cas pour cette personne originaire de Lianing, Dongbei, qui a accepté un retour volontaire:

La tête de serpent m'a promis un paradis. Je pourrais facilement gagner de l'argent et il y avait beaucoup de travail. Il a prétendu que je pourrais travailler comme professeur particulier. Dans ma propre région, j'enseigne les mathématiques dans le secondaire et ma femme est professeur d'anglais. Lorsque je suis arrivé en Belgique, je me suis rendu compte qu'il n'y avait aucune demande de professeur particulier. J'ai donc été obligé de travailler dans la cuisine d'un restaurant chinois.

La plupart des autres personnes interviewées ne nourrissent pas de sentiments particulièrement négatifs vis-à-vis des trafiquants. Soit ils ne voulaient pas les confier, soit il les considéraient comme un maillon indispensable dans leur projet d'émigration.

vi. Mode opératoire

Selon le rapport annuel du CECLR sur la traite des êtres humains, on peut distinguer plusieurs types de modes opératoires dans les flux de clandestins chinois.

Une pratique courante consiste à demander un visa touristique par l'intermédiaire d'agences de voyages ou de tour-opérateurs. Comme nous l'avons déjà indiqué, le nombre d'agences de voyages a explosé après l'assouplissement des conditions permettant de se rendre à l'étranger. La Chine compte pour l'instant 11.615 agences de voyage, dont un certain nombre se livrent à des pratiques malhonnêtes. Plusieurs d'entre elles - Alex International, Tampos, Orient Express, Dzuntan, Sovindep, Stamp, People's Capital, Min Sin Limited, Voyager, etc. - ont été identifiées dans la première moitié des années 90. Elles permettaient de se rendre en Russie en procurant des lettres d'invitation afin d'introduire une demande de passeport et de visa pour ce pays. L'agence Voyager a ainsi délivré 1520 visas pour la Russie à des Chinois entre avril et octobre 1993 (de Tanguy 2004).

Dans le second système d'émigration clandestine, le migrant quitte légalement la Chine en étant porteur de son véritable passeport. Il reçoit des documents falsifiés dans un pays de transit. Le trafiquant reprend ces faux documents dans le pays de destination et le migrant devient ainsi un sans-papiers.

Comme, jusqu'au milieu de l'année 2004, la Belgique et d'autres pays européens ne délivraient pas de visas touristiques aux ressortissants chinois, une demande était introduite pour une destination lointaine et plus 'accessible', comme Cuba, Surinam, le Nigeria, la Mauritanie, la Guinée, le Togo, le Sénégal, l'Arménie, la Biélorussie, la Syrie, la Jordanie ou l'Égypte, destinations pour lesquelles il était nécessaire de faire escale, de préférence dans un aéroport de la zone Schengen. Pendant cette escale, le migrant tentait de pénétrer illégalement dans le pays ou passait par un itinéraire détourné. Une autre méthode, qui est de plus en plus pratiquée, consiste à demander un visa pour voyage d'affaires à l'invitation d'une société basée dans le pays de destination. En général, ces personnes ne retournent pas en Chine après l'expiration de leur visa. Il convient toutefois de faire remarquer à cet égard que l'augmentation des demandes de visas pour voyages d'affaires est un phénomène plus général qui ne doit pas être réduit à cette pratique illégale: il résulte aussi de l'intensification de la coopération économique entre la Belgique et la Chine (voir plus haut).

vii. Itinéraires

Plusieurs itinéraires ont été identifiés pour la Belgique. La 'connexion russe' désigne un réseau de recrutement qui utilise Pékin comme base de départ. Les clandestins sont ensuite emmenés en petits groupes, par train ou par avion, jusqu'à Moscou. On estime qu'il y a entre 20.000 et 25.000 migrants chinois dans la capitale russe, où des réseaux de Chinois originaires de Pékin, Harbin et Fujian sont actifs dans la traite des êtres humains. Moscou constitue l'un des principaux points de transit et un centre logistique pour les filières clandestines. Les Chinois y sont rassemblés pour un cours rudimentaire d'anglais, avant de recevoir leur passeport avec le visa correspondant pour un pays au choix en Europe occidentale (de Tanguy 2004).

De là, ils poursuivent leur périple vers Kiev (Ukraine), puis ils passent par la Pologne ou la Slovaquie pour parvenir à Prague, où les différents migrants, hommes et femmes de diverses nationalités, sont 'dispatchés' entre plusieurs destinations. Pour ceux qui ont comme destination finale la Belgique, l'itinéraire passe par l'Allemagne ou les Pays-Bas. D'autres se dirigent ensuite vers l'Angleterre ou utilisent notre pays comme un tremplin vers les États-Unis.

Cette connexion russe est à nouveau mentionnée comme itinéraire principal dans le rapport annuel 2004 sur la traite des êtres humains, dont l'analyse se fonde sur des données de la base de données extensive sur les victimes de la traite des êtres humains.

Les témoignages de Chinois confirment la 'popularité' de cette route.

Je suis parti (l'an dernier) en train pour Moscou avec deux ou trois autres personnes. À Moscou, j'ai été enfermé pour la première fois dans une 'safehouse'. Il y avait là une trentaine de personnes, dont 5 à 6 Chinois. Avec un accompagnateur et trois autres émigrés, nous sommes ensuite allés de Moscou en Ukraine, en passant par des montagnes. Lorsque je suis arrivé à Kiev, j'ai à nouveau été enfermé dans une 'safehouse', qui était un peu plus grande que celle de Moscou. Nous étions une quarantaine et nous recevions deux fois par jour une soupe claire sans viande ou autres ingrédients nourrissants. La plupart des occupants de cette maison voulaient poursuivre leur route vers les États-Unis, l'Angleterre ou la France. Ensuite, je me suis rendu à Prague, via la Slovaquie, avec un accompagnateur local. Le paiement a été réglé en Tchéquie. On a téléphoné en Chine pour vérifier si ma famille avait payé le montant de 4000 yuan (400 euros). Dans mon cas, il n'y avait pas de problèmes et j'ai donc pu poursuivre ma route. Mais d'autres, pour qui le paiement n'avait pas été effectué, ont été retenus et battus. Le passeur m'a aidé à acheter un ticket de train de Prague à Bruxelles, mais j'ai voyagé seul pour la première fois. Si je suis venu en Belgique, c'est parce qu'un autre habitant de mon village a travaillé dix ans ici comme clandestin et qu'il m'a dit qu'il y avait du travail. Il m'a mis en contact avec le propriétaire d'un restaurant de plats à emporter dans la région de Leuven. Entre-temps, il a lui-même quitté le pays de son propre gré. Je ne sais plus où aller. Homme, un peu moins de 30 ans.

Mon voyage a duré deux mois. J'ai dû payer 130.000 yuan (13.000 euros). Je suis parti en train pour Moscou, où le voyage s'est poursuivi en camion vers l'Ukraine, la Tchéquie et, de là, les Pays-Bas. Le voyage était très pénible. Je suis parti en janvier. Le temps était froid et humide, surtout dans les montagnes. Nous nous serrions les uns contre les autres pour nous tenir chaud. On nous donnait peu de nourriture et de boisson pour éviter que nous devions aller trop souvent aux toilettes. Nous recevions un pain et une bouteille d'eau par personne pour trois jours. Dans le trajet en train de Pékin à Moscou, nous étions à trois ou quatre. À Moscou, nous avons été enfermés dans une maison où il y avait une trentaine d'autres personnes, dont cinq ou six Chinois. Le groupe s'est agrandi d'une dizaine de personnes dans la maison en Ukraine. C'était surtout des hommes, des Pakistanais. Je me souviens aussi d'une femme qui voulait se rendre aux États-Unis. Elle a payé 400.000 yuan (40.000 euros) pour cela. En Tchéquie, nous avons été une nouvelle fois enfermés. Là, j'ai également vu des Vietnamiens, en plus des Pakistanais. La plupart des gens étaient des hommes jeunes, qui étaient suffisamment forts pour supporter le froid et d'autres privations. Il y avait cependant aussi un homme plus âgé, qui était si fatigué qu'à un moment donné, il n'a plus pu suivre le reste du groupe (car à certains moments, nous devions aussi marcher). Comme les passeurs trouvaient que c'était un poids mort qui nous ralentissait, ils l'ont tout simplement laissé là tandis que nous poursuivions notre chemin. C'était terrible. Jeune, mineur d'âge.

Selon une autre source, le rapport du fonctionnaire belge chargé de l'immigration en Albanie, un itinéraire alternatif part de la Tchéquie et traverse les Balkans pour atteindre ensuite les pays de l'UE. Le rapport mentionne explicitement, à côté d'autres nationalités, un groupe de clandestins chinois qui ont transité par la Turquie, la Bulgarie et l'un des pays d'ex-Yougoslavie pour arriver en Albanie, d'où ils ont continué leur route vers Italie.

Entre-temps, la Bulgarie a rejoint le groupe des principaux pays de transit étant donné que les Bulgares ne sont plus soumis à l'obligation de visa pour les pays de l'Union européenne. C'est ainsi devenu une plaque tournante dans le commerce des faux passeports.

La banque de données du CECLR sur les victimes de la traite des êtres humains a mis en évidence qu'un itinéraire aérien part également de Pékin jusqu'en ex-Yougoslavie, en Italie ou en France, d'où le migrant prend l'avion pour la Belgique ou un autre pays. Le gouvernement de Milosevic s'est montré très souple dans l'octroi de permis

de séjour aux Chinois. Cette politique a fait de la Serbie un carrefour des filières chinoises de trafic d'êtres humains. Bien que cette époque soit aujourd'hui révolue, une collaboration s'est instaurée entre les mafias chinoise et turque (Akinbingol 2003).

Quant à la connexion gambienne, elle concerne un itinéraire aérien entre Guangdong et la Gambie. De là, l'émigrant chinois prend l'avion, avec un faux passeport fourni par la mafia nigériane, en direction du Portugal, un pays de la zone Schengen.

viii. Profil socio-économique

Comme les sources relatives aux clandestins chinois contiennent essentiellement des données de nature judiciaire ou policière et présentent un caractère fragmenté, il n'est pas facile d'effectuer une analyse approfondie du profil socio-économique de cette catégorie de migrants. Il existe néanmoins des indications et des études internationales, contenant notamment de nombreux témoignages de clandestins, qui peuvent donner une image représentative (Chin 1999, Pieke 2004). De plus, l'étude Hyppocrates sur des cas de victimes de la traite des êtres humains dans trois pays européens, dont la Belgique, est aussi une mine d'informations. On y trouve une analyse de profil des victimes chinoises, basée sur différents dossiers juridiques d'exploitation économique et de trafic d'êtres humains. De nombreuses victimes avaient comme destination finale l'Angleterre ou les États-Unis, mais n'ont pas été plus loin que la Belgique. Elles se sont endettées vis-à-vis de leurs trafiquants et doivent les rembourser en allant travailler dans des restaurants chinois. Les victimes chinoises sont généralement des hommes de plus de 25 ans, qui proviennent principalement de Fujian, Zhejiang ou Shanghai. La raison de leur émigration est d'ordre économique: ils parlent souvent de 'gagner de l'argent pour la famille'.

Les mêmes caractéristiques se retrouvent aussi chez les clandestins chinois que nous avons interrogés. Là aussi, il s'agit essentiellement d'une émigration masculine, entreprise par des hommes âgés de 25 à 35 ans. La plupart d'entre eux ont laissé en Chine une femme et un enfant, et souvent leurs parents qui habitent également chez eux. La raison de leur départ tient à leur volonté de 'gagner de l'argent pour la famille', qui s'est retrouvée dans une situation financière précaire suite aux réformes économiques ou à des problèmes familiaux (maladie, divorce, décès des parents, etc.). Ils sont souvent les seuls à gagner leur vie pour toute la famille. À l'exception d'une seule personne, les clandestins chinois n'avaient pas suivi une formation supérieure dans leur pays.

Il faudrait cependant effectuer des études complémentaires pour affiner ce profil. En effet, les témoignages et les sources bibliographiques montrent clairement que les femmes font partie intégrante de la nouvelle émigration chinoise. Les mineurs non accompagnés sont moins présents en Belgique, mais ils le sont d'autant plus dans d'autres pays européens ou ailleurs dans le monde.

ix. Vivre comme clandestin

À une exception près, tous les migrants illégaux que nous avons interrogés ont accepté leur mode de vie comme clandestins. Bien que le travail soit pénible et les horaires très longs, ils ont absolument besoin de cet argent pour rembourser les trafiquants et pourvoir aux besoins de leur famille.

Je travaille comme cuisinier dans un restaurant de plats à emporter. Les journées de travail sont longues et le travail lui-même est fatigant. Mais ce n'est pas grave. Pour gagner de l'argent, il faut travailler. Et j'ai besoin de cet argent. Ici, je gagne 500 euros par mois et en Chine 300 yuans (30 euros). Homme, un peu moins de 30 ans.

Trois Chinois que nous avons questionnés ont déclaré qu'ils étaient en vacances en Belgique chez des amis ou des connaissances. Ils ont été arrêtés parce qu'ils étaient soupçonnés de travailler au noir dans la cuisine et la rénovation. Deux d'entre eux venaient d'Italie et le troisième d'Espagne. Ils prétendent qu'ils ne sont pas des illégaux dans ces pays et ils ne comprennent dès lors pas la raison de leur arrestation. Tous trois veulent retourner en Italie ou en Espagne étant donné que les possibilités de travail pour les Chinois y sont beaucoup plus nombreuses, non seulement dans le secteur horeca mais aussi dans celui du traitement du cuir et de la rénovation de bâtiments. Ils ne veulent pas rester en Belgique parce qu'ici les Chinois (illégaux) ne trouvent pas facilement du travail.

Je vis et je travaille en Espagne. Là, il y a beaucoup de travail. Beaucoup de personnes de ma région (Zhejiang) sont venues en Espagne. La Belgique, ce n'est pas intéressant. Je veux rentrer en Espagne. Homme, 26 ans.

Cela fait déjà trois ans que je vis en Espagne, d'abord à Barcelone, puis à Salamanque. La vie en Espagne est OK. J'ai obtenu assez rapidement des papiers. Il y a une grande communauté de Chinois et il y a toujours de travail. Homme, 24 ans.

Je ne suis pas un clandestin. Depuis que je suis enfant, je travaille chez mon oncle, qui possède un atelier de cuir à Milan. Je ne suis jamais allé à l'école, ni à Hong Kong quand j'étais tout petit, ni en Italie, où je suis venu à l'âge de 8 ans chez mon oncle, qui ne m'a pas laissé sortir de chez lui. Je sais seulement parler le chinois (le cantonais et le mandarin) et l'italien. Avant de venir en visite en Belgique chez des amis de mon oncle, je travaillais dans l'atelier de mon oncle. Homme, 28 ans.

La seule femme que nous avons rencontrée parmi les Chinois illégaux n'a pas réussi à trouver du travail en Belgique.

Après un voyage de trois à quatre mois, je suis enfin arrivée en Belgique. Comme je ne trouvais pas de travail, je suis retournée à la safehouse, où j'ai d'abord été retenue. Je n'avais pas d'autre choix car personne ne voulait m'accepter. Femme seule avec un bébé, 29 ans.

Le seul à se plaindre de la dureté des conditions de travail est un homme de 36 ans, qui était professeur en Chine.

La vie comme clandestin est particulièrement dure. Je gagne peut-être 800 euros, mais travailler en cuisine est physiquement très pénible. J'ai mal partout, surtout au dos depuis quelque temps. Je n'ai pas osé aller chez le médecin parce que je n'avais pas de papiers. Quand je travaillais, j'avais de bons contacts avec mon patron. Mais à présent que j'ai été arrêté, il ne s'intéresse plus à moi. Les gens ici

sont très froids et je me sens très seul. En Chine, tout le monde est plus aimable, il y a plus de chaleur humaine entre les gens. Quelle sale vie. Vous savez, j'avais de toute manière l'intention de retourner en Chine avant d'être arrêté. Entre-temps, j'ai pu envoyer un peu d'argent (400 euros), ce qui a permis à mon père d'aller chez le médecin. Maintenant, ça suffit, je veux rentrer.

v. Retour au pays

Les données relatives à la politique de retour volontaire, comme le programme REAB, ne fournissent pas d'informations sur le retour au pays des Chinois étant donné que ceux-ci sont très peu nombreux à s'inscrire à ce programme. D'après les chiffres de l'Office des Étrangers, le nombre d'expulsions de Chinois est relativement élevé, comparativement à d'autres pays européens. Ceci est dû dans une certaine mesure à la collaboration active de l'ambassade chinoise à Bruxelles.

Selon des chercheurs et des rapports d'étude, plusieurs raisons expliquent pourquoi le retour au pays est difficile pour les Chinois en séjour illégal. Il y a tout d'abord la dette qu'ils doivent encore rembourser aux trafiquants. En deuxième lieu, celui qui rentre en Chine risque de perdre la face. Son retour est considéré comme l'échec de son projet d'émigration. La famille compte sur l'envoi de devises étrangères, qui servent à la consommation et à des investissements. En outre, l'émigration accroît le prestige de la famille. Outre son effet symbolique, elle élargit aussi le réseau familial en créant des liens transnationaux. Enfin, il ne faut pas perdre de vue les lourdes sanctions qui attendent ceux qui ont fui illégalement leur pays.

On comprend dès lors mieux pourquoi les Chinois clandestins que nous avons rencontrés s'opposent à tout prix à l'idée d'un retour. Même la violence physique ne peut pas les pousser à collaborer avec les autorités. Le retour est pour eux 'un chemin qui conduit à la mort' (*si yi tiao lu*).

Je ne veux retourner en Chine à aucune condition. Je suis le seul qui gagne sa vie dans ma famille. J'ai fait 40.000 yuan de dettes (4000 euros) et je n'en ai encore remboursé qu'une toute petite partie. Je n'ai travaillé que deux mois avant d'être arrêté. Durant cette période, j'ai gagné 1000 euros. En Chine, je gagne 300 yuan (30 euros) par mois. Comment pourrais-je arriver à un tel montant avec un salaire si bas? D'ailleurs, auparavant déjà, je m'en sortais à peine. Je ne pouvais pas subvenir aux besoins de ma famille. Ma femme est malade et ma belle-mère est très âgée. Mon fils de onze ans ne va pas à l'école parce que nous ne pouvons pas payer les frais scolaires. Cela fait 8 mois que je suis en prison et pendant tout ce temps, je n'ai pas pu leur envoyer d'argent. Ils sont vraiment dans les difficultés aujourd'hui. Le retour, c'est le 'si yi tiao lu'. Homme, un peu moins de 30 ans.

Je ne peux vraiment pas rentrer en Chine. Je n'ai pas gagné d'argent parce que je n'ai pas pu trouver de travail. Le peu d'argent que j'avais, je l'ai payé aux trafiquants. Mais surtout, comment pourrais-je regarder les autres droit dans les yeux si je reviens avec un enfant d'un homme qui m'a laissée en plan. Femme, un peu plus de 30 ans

4. Conclusion

Cet article a pour objectif premier de faire une analyse des flux migratoires actuels entre la Chine et la Belgique en se basant sur les données chiffrées disponibles et sur d'autres sources objectives. Comme l'émigration doit avant tout être perçue comme une configuration résultant du jeu de différents acteurs et processus dans les pays d'origine, de transit et de destination, nous nous sommes aussi intéressés à la dimension européenne. En situant la diaspora chinoise dans son contexte historique et spatial, nous avons montré que l'émigration n'est pas un flux unidirectionnel, mais plutôt un processus flexible de mouvements entre plusieurs pays.

Dans la catégorie des migrants légaux, nous avons attiré l'attention sur l'augmentation sensible des étudiants et des chercheurs. La population d'étudiants chinois connaît une croissance annuelle constante de 15%. Selon des estimations, elle devrait passer à 49.000 personnes en 2010 et à 130.900 en 2020 (Shen 2004). Le développement de cette forme d'émigration a de profondes répercussions, tant pour les pays d'accueil (Belgique et Union européenne en général) que pour la Chine. Pour la Belgique et l'UE, elle contribue au renforcement des relations économiques et commerciales avec la Chine, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour l'Australie. Pour la Chine, c'est une épée à double tranchant. D'une part, ce type d'émigration permet un transfert de connaissances et une meilleure insertion dans la communauté mondiale. Mais d'autre part, il peut aussi impliquer une perte considérable de capital financier et humain. Plusieurs critères doivent être remplis pour parvenir à une situation équilibrée, de type 'win-win'. Une politique migratoire efficace doit être basée sur une coordination et une coopération entre des institutions. Des échanges d'informations entre des instances intergouvernementales et intragouvernementales doivent être instaurés pour réguler le marché de l'enseignement et permettre une reconnaissance mutuelle des qualifications universitaires. La Belgique et l'UE ont intérêt à mettre sur pied un service de post-graduat pour les diplômés chinois afin de tirer pleinement parti de leur capital humain, de leurs connaissances et de leurs possibilités financières. Quant à la Chine, elle doit définir des programmes attrayants avec des avantages destinés aux étudiants qualifiés lorsqu'ils retournent au pays. La nouvelle ligne politique, résumée par 'l'approche en 12 mots' de feu Deng Xiaoping (appuyer les études internationales, encourager le retour, garantir la liberté de mouvement), prévoit déjà un large éventail d'incitants dans ce but: salaires plus élevés, taux d'imposition plus favorables, crédits professionnels avantageux, aides au logement, etc. La création de parc industriels pour étudiants revenus travailler au pays est aussi un exemple de bonne pratique. D'autre part, le profil de l'étudiant s'est modifié au fil des ans. Les pionniers de la période de 1978 à 1985 étaient des étudiants de post-graduat qui étaient envoyés à l'étranger avec l'appui financier des autorités chinoises afin de se spécialiser dans certains domaines scientifiques bien précis. Jusqu'au début des années 1990, seule l'élite du pays a eu la possibilité d'étudier dans des institutions étrangères. Depuis lors, les études à l'étranger sont devenues une pratique courante et accessible à une partie de plus en plus large de la population. Dans le même temps, on assiste aussi à un rajeunissement du profil des étudiants chinois à l'étranger.

Une même tendance peut être observée parmi les Chinois qui se rendent à l'étranger en voyage d'affaires et, à l'avenir aussi, dans un but touristique. Le tourisme est un

secteur en expansion rapide en Chine, aussi bien pour les voyages internationaux que pour les déplacements à l'intérieur du pays. Le nombre de Chinois qui ont effectué un voyage touristique à l'étranger a été multiplié par quatre entre 1991 et 1999 et a atteint 20,22 millions de voyageurs en 2003. Moins d'un pour cent de ces touristes ont visité l'Europe. Il est donc clair qu'il y a des potentialités de développement pour le tourisme chinois en Europe, d'autant plus que, depuis le 1^{er} septembre 2004, 27 pays européens ont conclu avec la Chine l'ADS *Approved Destination Status*, qui régit les conditions de voyages à l'étranger.

La catégorie des regroupements familiaux est négligeable jusqu'ici.

La présence d'immigrants économiques clandestins en Belgique et dans l'UE prouve que l'arrêt de l'émigration économique instauré au milieu des années 70 n'a pas produit les résultats escomptés. La demande d'une main-d'oeuvre flexible sur le marché au noir et le marché illégal est extrêmement forte et est donc attrayante pour les migrants, en dépit des privations et des risques qu'ils encourent durant leur voyage et de leur situation précaire dans les pays de transit et de destination. L'émigration est un phénomène qui parle à l'imaginaire de la plupart des Chinois. Pour les uns, il s'agit d'une stratégie de survie, pour d'autres c'est un moyen par excellence d'ascension sociale, pour eux-mêmes comme pour leur famille. En général, les migrants ne se perçoivent pas eux-mêmes comme des victimes, mais bien comme des personnes jeunes et entreprenantes qui veulent arriver à quelque chose dans leur vie. Ceux qui sont arrêtés considèrent la punition ou la détention comme une mesure injuste parce qu'ils n'ont fait de tort à personne. Certains sont cependant traumatisés par les difficultés du voyage ou le manque de travail dans le pays de destination.

Peu d'éléments donnent à penser que la pression migratoire chinoise va s'affaiblir dans un avenir proche. Au contraire, avec l'expansion économique du pays et les mutations démographiques et sociales qui vont en résulter, il y a une probabilité réelle pour que cette émigration augmente dans les différentes catégories concernées: les étudiants et les chercheurs, les travailleurs très qualifiés, les touristes, les migrants économiques illégaux et sans doute aussi, dans le sillage des autres catégories, les personnes venues dans le cadre d'un regroupement familial.

Bibliographie

Akinbingul, F. (2003) *Knooppunt Istanbul. Mensensmokkel via Turkije*. Amsterdam: Meulenhoff.

Archimbault, C. (1987) Boeren landlopers: migranten uit Oost-Europa. In G. Benton en H. Vermeulen (eds) *De Chinezen*, pp. 26-26. Muiderberg: Coutinho.

Baker, H. (1994) Branches all over: the Hong Kong Chinese in the United Kingdom, in R. Skeldon, *Reluctant exiles? Migration from Hong Kong and the New Overseas Chinese*. Hong Kong: Hong Kong University Press.

Bakken, B. (ed) (1998) *Migration in China*. Nordic Institute of Asian Studies.

Canadian Tourism Commission (2001) *Research on the Chinese Outbound Travel Market Report*. Research Report 2001-3. Ottawa: Canadian Tourism Commission.

Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. *Rapport annuel traite des êtres humains. Image du phénomène de la traite des êtres humains et analyse de la jurisprudence*. Mai 2001.

Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. *Rapport annuel traite des êtres humains. Analyse du point de vue des victimes*. Décembre 2004. (Stef Janssens)

Davin, D. (1999) *Internal Migration in Contemporary China*. Basingstoke: MacMillan.

De Tanguy, A. (2004) *La grande migration. La Russie et les Russes depuis l'ouverture du rideau de fer*. Paris: Plon.

Eberstein, B. (1988) *Hamburg-China: Geschichte einer Partnerschaft (Hamburg-China: een geschiedenis van partnerschap)* Hamburg: Christians

Gao Y. (2004) Chinese migrants and forced labour in Europe. Working Paper. InFocus Programme on Promoting the Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work. Geneva: International Labour Office

Journal Pacifique (le) *Le secteur du tourisme en Europe voit l'essor du marché chinois*. 7/9/2004.

Kloppenburger, F. (2004) *De Chinese restaurants in Amsterdam. Onderzoeksverslag Stage Stadssociologie*. Instituut voor Migratie en Etnische Studies (IMES): Universiteit van Amsterdam.

Kyle, D. and Liang, Z. (2001) *Migration Merchants: Human Smuggling from Ecuador and China*. University of California-San Diego: The Center for Comparative Immigration Studies. Working paper N. 43. Octobbr.

- Larin, A. (1998) Chinese in Russia: A Historical Perspective. In G. Benton and F. Pieke (eds) *The Chinese in Europe*, pp. 281-300. Basingstoke: MacMillan.
- Liang, Z. en Ma, Z.D. (September 2004) China's Floating Population: New Evidence from the 2000 Census. *Population and Development Review* 30(3): 467-488.
- Ma Mung, E. (2000) *La diaspora chinoise géographique d'une migration*. Paris: Geophris
- Ministère de l'Intérieur. Strategic Analysis on Emigration in Albania. Belgian Immigration Liaison Officer. Tirana, Décembre 2001.
- Pang, C.L. (1993) *Tussen inpassing en identiteit. De Chinese gemeenschap in België*. Leuven: HIVA.
- Pang, C.L. (1998) Invisible visibility: intergenerational transfer of identity and social position. Chinese women in Belgium. *Asian and Pacific Migration Journal*. Vol. 7(4): pp. 433-542.
- Pang, C.L. (2000) Past and present in Chinese diaspora formations with special reference to Europe. (Unpublished) paper presented to the Summer School in Ceccina, July 2000.
- Pang, C.L. (2002) From 'invisible' to unwanted immigrants? The Chinese communities in Belgium. Globalization and diasporas. *Migration*. 33/34/35.
- Parker, D. (1998) Chinese People in Britain: Histories, Futures and Identities. In Gregor Benton en Frank N. Pieke (eds) *The Chinese in Europe*, pp. 67-95. Basingstoke: MacMillan.
- Pieke, F. N. (1987) De restaurants, in Benton, G. en H. Vermeulen, *De Chinezen*. Muiderberg: Dick Coiutinho.
- Pieke, F.N. e Benton, G. (1998) The Chinese in the Netherlands. In G. Benton and F. Pieke (eds) *The Chinese in Europe*, pp. 125-67. Basingstoke: MacMillan
- Ong, A. and Nonini, D. (1997) *Ungrounded Empires. The Cultural Politics of Modern Chinese Transnationalism*. New York, London: Routledge
- Rijkschroeff, B.R. (1998) etnisch ondernemerschap. De Chinese horecasector in Nederland en de Verenigde Staten van Amerika. Capelle a/d IJssel: Labyrint Publication.
- Shen, W. (2004) *Chinese Student Migration in the UK*. Exposé non publié, prononcé lors de la Conférence Marie Curie, Florence.

Skeldon, R. (ed) *Reluctant exiles? Migration from Hong Kong and the new Overseas Chinese*. Hong Kong: Hong Kong University Press.

Tang, S.P. (2002) The future of the Shanghai Cooperation Organization, http://www.ntu.edu.sg/idss/Perspective/research_050223.htm

Thuno, M. (1999) Moving Stones from China to Europe: The dynamics of emigration from Zhejiang to Europe. In F. Pieke and Hein Mallee (eds) *Internal and International Migration: Chinese Perspectives*, pp. 159-80. Richmond: Curzon Press.

Van der Putten, J. (2004) De Chinezen komen. De Groene Amsterdammer, 13/3/04. http://www.groene.nl/2004/0411/jvdp_china.html

Watson, J. (1975) *Emigration and the Chinese lineage*. Berkeley: University of California Press.

Xiang, B. (2001) Emigration from China: A Sending Country's Perspective, in Laczko, F. *EU-IOM Project Understanding Migration from China to Europe*. Genève: OIM

Xinhuanet-English. http://news.xinhuanet.com/english/2004-07/03/content_1569020.html

Wubben, H.J.J. (1986) '*Chineez en ander Aziatisch ongedierte*': lotgevallen van Chinese immigranten in Nederland, 1911-1940. Zutphen: De Walburg Pers.